

Chaire
d'études
Socio-économiques
de l'UQAM

LA PRIVATISATION DE L'EAU AU QUÉBEC
Première partie : les expériences dans le monde

Léo-Paul Lauzon, professeur titulaire
François Patenaude, chercheur
Martin Poirier, chercheur

Octobre 1996

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Ce document a été rédigé par M. Léo-Paul Lauzon, professeur au Département des Sciences Comptables de l'Université du Québec à Montréal, de même que MM. François Patenaude et Martin Poirier, chercheurs à la Chaire d'Études socio-économiques.

L'étude a été réalisée à la demande des organismes suivants :

- ☐ Syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal et de la CUM (SCFP, section locale 301, FTQ-CTC)
- ☐ Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal et de la CUM (SCFP, section locale 429, FTQ-CTC)
- ☐ Syndicat professionnel des ingénieurs de la Ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal
- ☐ Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal
- ☐ Association professionnelle des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal
- ☐ Association des pompiers de Montréal
- ☐ Association des chimistes professionnels de la Ville de Montréal et de la CUM
- ☐ Syndicat des architectes de la Ville de Montréal et de la CUM (SEPB-57, FTQ-CTC)
- ☐ Procureurs de la Cour municipale (SEPB-57, FTQ-CTC)
- ☐ Notaires de la Ville (SEPB-57, FTQ-CTC)
- ☐ Association des avocats des affaires civiles de la Ville de Montréal (SEPB-57, FTQ-CTC)

Les idées et opinions exprimées dans ce texte n'engagent que les auteurs.

TABLE DES MATIÈRES

	page
INTRODUCTION	1
Mise en situation sur les privatisations	1
Les projets du maire Bourque	2
Objectifs de l'étude	3
 L'EXPÉRIENCE DU ROYAUME-UNI	 4
Mise en situation	4
Rentabilité des compagnies d'eau anglaises	5
Sommes perçues par les gouvernements	7
Le dilemme des compagnies anglaises : investir ou rétribuer l'actionnaire?	8
Qui bénéficie des profits des compagnies anglaises?	11
Évolution de l'emploi	12
Salaires des hauts dirigeants	14
Tarification et qualité du service	17
Concentration de l'industrie : l'arrivée des géants français	20
Une nationalisation possible en Grande-Bretagne	22
Conclusion	23
Tableau synthèse : les gagnants de la privatisation de l'eau en Grande-Bretagne	24
Tableau synthèse : les perdants de la privatisation de l'eau en Grande-Bretagne	25
 LA RÉGIE DES MONOPOLES PRIVÉS : UN PROBLÈME DE TAILLE	 26
La situation en Grande-Bretagne	26
Les faiblesses d'une régie publique	26

L'EXPÉRIENCE DE LA FRANCE	29
Les aspirants	29
Les états financiers des compagnies françaises	29
La France, un exemple à ne pas suivre	31
L'affaire de Grenoble	32
Renégociation de l'entente avec la Lyonnaise	34
 L'ÉTHIQUE DES COMPAGNIES FRANÇAISES	36
La corruption en France	36
Scandales et corruption, un parcours impressionnant pour les trois géants français	37
<i>"Affaires" communes</i>	37
<i>La Compagnie Générale des Eaux</i>	39
<i>"L'affaire de la Réunion", de la Compagnie Générale des Eaux.</i>	39
<i>La Lyonnaise des Eaux</i>	40
<i>Le groupe Bouygues</i>	41
Une nationalisation de l'eau potable en France?	42
 EXPERTISE DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES	44
Des entreprises qui vivent du démantèlement de l'État	44
Le privé et la "technologie"	45
 LE MODÈLE FRANÇAIS DE SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE	47
Le modèle des Sociétés d'Économie Mixte au Québec	47
Absence de transparence	47
Les problèmes des SEM. en France	48
Un appel à la prudence	50

LES TROIS GÉANTS FRANÇAIS DANS LE TIERS-MONDE	51
Des affaires d'eau à travers le monde : un livre révélateur	51
La Côte d'Ivoire	52
La Guinée	54
Création d'une police des eaux	55
Conclusion des expériences africaines	57
Autres privatisations des sociétés françaises	58
<i>Buenos Aires</i>	58
<i>Macao</i>	58
Une nouvelle redistribution de la richesse	59
 CONSIDÉRATIONS SOCIALES ET MORALES	60
Recension des comportements questionnables d'un point de vue moral	61
Santé publique	63
 L'IMPLICATION DES TROIS COMPAGNIES FRANÇAISES AU QUÉBEC	64
Conflits d'intérêts potentiels	64
<i>La Compagnie Générale des Eaux</i>	64
<i>La Lyonnaise des Eaux</i>	65
<i>Bouygues</i>	67
 CONCLUSION	69

ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE

ANNEXE 2 : LA BANQUE MONDIALE

INTRODUCTION

MISE EN SITUATION SUR LES PRIVATISATIONS

Depuis au moins quinze ans, nous assistons dans le monde occidental à une vaste remise en question du rôle de l'État. Selon l'idéologie néolibérale, encore plus dominante depuis la chute des régimes communistes en Europe de l'Est, l'État devrait se contenter d'administrer la justice, de protéger les citoyens et la propriété privée, et se retirer de tous les autres champs d'activités. Même la santé, l'éducation, les infrastructures et l'aide aux démunis devraient être laissés au secteur privé selon les économistes à la mode. C'est ce qu'on appelle fréquemment l'État minimal ou l'État-néant.

La vague de privatisations, amorcée en Grande-Bretagne au cours des années 1980, sous le gouvernement de Margaret Thatcher, s'est vite propagée au sein des pays anglo-saxons, puis à l'ensemble des pays industrialisés. Sous la pression d'organismes internationaux tels la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), plusieurs pays endettés du tiers-monde ont été contraints de suivre le courant du nouveau "réalisme économique".

Le Canada n'a pas échappé à la tendance générale. Sous les administrations Mulroney et Chrétien, le gouvernement fédéral a privatisé Canadair, Air Canada, le Canadien National, Pétro-Canada, Téléglobe, Télésat et plusieurs autres sociétés d'État, tout en coupant de façon drastique dans les programmes sociaux et dans le budget de Radio-Canada, de Téléfilm et de l'ONF. Au Québec, le rôle de l'État a particulièrement été réduit sous le règne libéral, avec la privatisation des mines d'amiante, de Sidbec-Dosco, de la MIL-Davie, du Mont St-Anne et autres sociétés d'État. Les péquistes, ne voulant pas être en reste, y sont allés de coupures sans précédent dans la santé, l'éducation et la production télévisuelle de Radio-Québec, tout en jonglant avec l'idée de privatiser, entre autres, Hydro-Québec et la Société des Alcools du Québec.

Il est déplorable que la majorité des privatisations n'aient pas été précédées d'analyses socio-économiques sérieuses de leurs impacts pour les consommateurs, les employés et l'ensemble des citoyens. On se limite trop souvent à promouvoir une économie 'libérale', libre de toute entrave gouvernementale, sans vraiment savoir comment la satisfaction des intérêts particuliers favorisera l'intérêt général. Aux mots 'marché', 'mondialisation' et 'concurrence', nous devrions tous embarquer dans une locomotive sans conducteur. On a également fait fi, dans la majorité des cas, des nécessaires débats publics pour nous mettre devant le fait accompli suite à des transactions concoctées dans le plus grand secret entre des fonctionnaires, des politiciens et des gens d'affaires.

Nous croyons qu'il puisse exister des cas où la privatisation est souhaitable, tout comme il existe des cas où on doit nationaliser. Nous ne sommes pas *a priori* contre les privatisations, mais nous croyons fermement que chaque projet de privatisation devrait être rigoureusement analysé afin de déterminer si sa réalisation procurera un avantage réel à la société prise dans son ensemble. C'est dans cette optique que nous avons accepté de réaliser cette étude sur la privatisation du réseau de production et de distribution d'eau potable de la Ville de Montréal.

LES PROJETS DU MAIRE BOURQUE

Même s'il était farouchement opposé à toute privatisation lorsqu'il était en campagne électorale, le maire Bourque a annoncé récemment son intention de privatiser le maximum de services municipaux. Tout est sur la table, de l'eau potable à la gestion des immeubles en passant par le laboratoire d'analyse. Le maire Bourque compte réduire le budget des services, actuellement de 800 millions de dollars, en l'amputant de 120 à 160 millions de dollars par le biais de privatisations¹, qu'il aime bien appeler faussement "partenariats".

Montréal est l'enjeu majeur, la pièce maîtresse dans la privatisation de l'eau au Québec, parce qu'elle représente le contrat le plus lucratif et que cela pourrait provoquer un effet d'entraînement significatif. Alors que la plupart des privatisations dans le domaine de l'eau à travers le monde englobent à la fois

¹ MYLES, Brian, "Bourque annonce son intention de privatiser le plus possible", *Le Devoir*, 12 janvier 1996.

le réseau de distribution de l'eau potable et celui de collecte des eaux usées, dans le cas de Montréal, le secteur privé lorgne à court terme vers la distribution de l'eau potable. La raison est simple : la collecte des eaux usées et l'usine d'épuration relèvent de la CUM et les discussions concernant une éventuelle privatisation dans ce secteur seront plus longues. La stratégie employée est donc d'y aller progressivement mais, et c'est là un secret de polichinelle, le secteur privé avec Gaz Métropolitain, SNC-Lavalin, Tecsalt et les grandes sociétés françaises en tête, envisage éventuellement non seulement de s'emparer du réseau d'égouts de la CUM, mais de l'ensemble des réseaux d'eau à travers le Québec.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif principal de cette étude est d'analyser les impacts socio-économiques, pour tous les groupes impliqués (consommateurs, citoyens, gouvernements, employés, investisseurs, etc.), de la gestion privée de l'eau, à partir des expériences tentées dans d'autres pays. L'accent sera mis sur les privatisations effectuées en Grande-Bretagne, en France et dans le Tiers-Monde. Nous essaierons d'évaluer l'impact de différents modes de privatisation : les systèmes purement privés sous régie publique, le système des Sociétés d'Économie Mixte, les contrats d'intendance et de gestion privée, etc.

Nous porterons une attention particulière aux trois multinationales françaises de l'eau. La Compagnie Générale des Eaux, la Lyonnaise des Eaux et Bouygues sont toutes actives au Québec, par le biais de leurs filiales. Elles cherchent à mettre la main sur les aqueducs et autres infrastructures urbaines. À titre d'exemple, la Lyonnaise des Eaux et Gaz Métropolitain ont eu des discussions concernant la privatisation des aqueducs québécois et Gaz Métropolitain a déposé une offre en ce sens au comité présidé par M. Jean Coutu, président des Pharmacies Jean Coutu. La Générale des Eaux et Bouygues sont également présentes au Québec. Il sera donc fort pertinent de voir ce que ces trois compagnies ont réalisé ailleurs dans le monde.

Avec une analyse des expériences de privatisation de l'eau, nous serons en meilleure position pour porter un jugement sur les nombreux projets soumis actuellement par le secteur privé pour la privatisation de l'eau potable à Montréal.

L'EXPÉRIENCE DU ROYAUME-UNI

MISE EN SITUATION

En septembre 1989, le gouvernement britannique a procédé à la privatisation des sociétés d'État responsables de la filtration et de la distribution de l'eau en Angleterre et au pays de Galles. Les dix compagnies majeures sont ainsi passées aux mains du secteur privé, allant rejoindre les rangs d'une vingtaine d'entreprises privées de taille plus modeste responsables de 20% de l'approvisionnement en eau potable.

La privatisation de 1989 a donné naissance à deux organismes de réglementation : la National Rivers Authority, responsable de la protection de l'environnement (rivières, estuaires et eaux côtières), et l'Office of Water Services (OFWAT), responsable de l'industrie de l'eau au plan économique, entre autres en contrôlant les prix chargés aux consommateurs.

Le gouvernement britannique a reçu une somme de 11.2 milliards de dollars lors de la privatisation². Toutefois, les compagnies privatisées ont été renflouées à même les coffres de l'État pour 3.2 milliards de dollars, et des réserves de liquidités de 6.8 milliards de dollars ont également été transférées aux dix compagnies. De plus, le gouvernement a effacé des dettes d'un montant de 10.7 milliards de dollars du bilan des compagnies privatisées. Dans les faits, les contribuables anglais se sont trouvés à défrayer 9.5 milliards de dollars pour brader leurs sociétés d'État de traitement et de distribution de l'eau.

À la suite de la privatisation, le prix de l'eau a substantiellement augmenté, entre autres afin de

² RIX, Stephen, JOHNSON, Michael, "The Water Industry Overseas - Lessons for Australia", *Water in Australia*.

couvrir les investissements requis pour mettre les réseaux à neuf. Comme nous le verrons dans cette section, ce sont les consommateurs, et non les entreprises, qui ont financé en bout de ligne ces investissements.

La privatisation a donné lieu à une tarification et à un recouvrement des comptes plus agressifs. Entre autres mesures, les compagnies ont installé des compteurs d'eau, financés par les consommateurs, et elles n'hésitent pas à couper les mauvais payeurs. Les compagnies privées de l'eau ont maintenant un nouveau gadget : les consommateurs doivent insérer régulièrement une carte de débit dans un dispositif, sans quoi l'eau leur est automatiquement coupée. Plus besoin de passer par les tribunaux pour couper un service essentiel à des familles nécessiteuses.

La privatisation des dix compagnies anglaises de l'eau a certes eu des conséquences sociales importantes. Nous nous proposons, sept ans après la privatisation, de faire le bilan de cette expérience britannique et d'en voir les conséquences pour tous les groupes impliqués. La méthodologie de recherche utilisée pour cette section de l'étude est présentée à l'annexe 1.

RENTABILITÉ DES COMPAGNIES D'EAU ANGLAISES

Suite à la privatisation de 1989, les compagnies britanniques, disposant d'un monopole sur leurs territoires respectifs, ont prospéré à vue d'oeil. Le tableau de la page suivante présente les résultats de ces compagnies pour les cinq dernières années.

Les compagnies anglaises ont su dégager au fil des ans une rentabilité exceptionnelle : la marge bénéficiaire nette après impôts s'est maintenue à un niveau supérieur à 23% pour chacune des années étudiées. C'est donc dire que pour chaque 100\$ prélevé chez les consommateurs, les actionnaires se sont mis plus de 23\$ dans les poches, et ce après impôts sur le revenu. En 1996, c'est 5.4 milliards de dollars que les six entreprises étudiées ont empoché en profits. Compte non tenu des frais exceptionnels, le bénéfice net a augmenté en moyenne de 9.1% l'an, passant de 3.8 milliards de dollars en 1992 à 5.4 milliards en 1996, soit une hausse de 42% en seulement quatre ans.

Rentabilité des entreprises anglaises (6 entreprises)

Montants en millions de dollars

	1992	1993	1994	1995	1996	TOTAL
Ventes	12,786.2	14,804.8	16,608.9	17,651.7	18,899.1	80,750.6
Frais d'exploitation	8,699.1	10,025.9	11,208.9	11,397.2	12,115.2	53,446.4
Frais exceptionnels	36.6	0.0	330.2	659.0	461.4	1,487.2
Frais d'intérêts	(126.3)	388.1	776.4	914.4	944.2	2,896.8
Autres frais (revenus)	7.7	(19.0)	(6.8)	(46.0)	(79.9)	(144.0)
Résultats d'exploitation incluant les frais exceptionnels						
Bénéfices avant impôts	4,169.0	4,409.7	4,300.3	4,727.1	5,458.1	23,064.3
Impôts sur le revenu	410.7	403.6	373.2	370.0	548.3	2,105.7
Bénéfices nets	3,758.4	4,006.1	3,927.1	4,357.1	4,909.9	20,958.6
Marge nette	29.4%	27.1%	23.6%	24.7%	26.0%	26.0%
Résultats d'exploitation excluant les frais exceptionnels						
Bénéfices avant impôts	4,205.7	4,409.7	4,630.4	5,386.1	5,919.5	24,551.4
Impôts sur le revenu	410.7	403.6	373.2	370.0	548.3	2,105.7
Bénéfices nets	3,795.0	4,006.1	4,257.2	5,016.2	5,371.2	22,445.7
Marge nette	29.7%	27.1%	25.6%	28.4%	28.4%	27.8%

Les dernières années ont vu la prolifération de frais exceptionnels de toutes sortes. Ce n'est pas la première fois qu'une industrie fort profitable utilise des provisions comptables pour venir réduire artificiellement ses profits. Grâce à des frais de restructuration et autres frais exceptionnels d'un montant de 1.5 milliards de dollars, les compagnies anglaises ont caché des profits gênants et suspects et ont substantiellement réduit de façon artificielle leur marge bénéficiaire. En rajoutant ces frais aux bénéfices "officiels", on se rend compte que la marge bénéficiaire nette s'est maintenue à environ 28% du chiffre d'affaires.

Le rendement de l'avoir des actionnaires est une autre mesure intéressante de leur rentabilité. Le tableau de la page suivante présente cette nouvelle donnée pour les six entreprises étudiées.

Rendement de l'avoir des actionnaires (6 entreprises)

Montants en millions de dollars

	1992	1993	1994	1995	1996	TOTAL
Frais exceptionnels	36.6	0.0	330.2	659.0	461.4	1487.2
Bénéfices nets	3,758.4	4,006.1	3,927.1	4,357.1	4,909.9	20,958.6
Bénéfices nets avant frais exceptionnels	3,795.0	4,006.1	4,257.2	5,016.2	5,371.2	22,445.7
Avoir des actionnaires	31,525.9	33,442.5	35,742.7	38,693.6	40,820.4	
<i>Rendement de l'avoir des actionnaires après impôts</i>						
En tenant compte des frais exceptionnels	11.9%	12.0%	11.0%	11.3%	12.0%	11.6%
Sans tenir compte des frais exceptionnels	12.0%	12.0%	11.9%	13.0%	13.2%	12.5%

Les deux dernières années ont été de loin les plus rentables de l'industrie. En ne tenant pas compte des frais exceptionnels, l'industrie a réalisé un rendement sur le capital de plus de 13% après impôts pour 1995 et 1996. En considérant un impôt statutaire de 35%, le rendement avant impôt est d'environ 20%, un niveau plus élevé que la grande majorité des industries. Précisons également qu'en raison de la nature de ces firmes (monopole réglementé), il s'agit d'un rendement sans risque, presque aussi sûr que le rendement d'une obligation.

SOMMES PERÇUES PAR LES GOUVERNEMENTS

Au moment de la privatisation, le gouvernement britannique a reçu une somme 11.2 milliards de dollars. Dans les faits, nous avons vu que les contribuables anglais se sont trouvés à défrayer un montant net de 9.5 milliards de dollars pour brader leurs sociétés d'État.

Comme le montre le tableau de la page suivante, les gouvernements ont perçu très peu d'impôts sur

le revenu des compagnies anglaises depuis la privatisation. Les actifs importants détenus par ces compagnies, et amortis plus rapidement au plan fiscal, leur permettent de reporter indéfiniment la majorité des impôts sur le revenu.

Sommes perçues par le gouvernement (4 entreprises)

Montants en millions de dollars

	1992	1993	1994	1995	1996	TOTAL
Bénéfices avant impôts	1,249.2	1,361.9	1,293.3	1,470.3	1,691.0	7,065.8
Impôts sur le revenu	127.2	130.8	120.8	99.3	150.8	628.8
Bénéfices nets	1,122.1	1,231.1	1,172.6	1,371.1	1,540.2	6,437.1
Subventions gouvernementales	175.3	205.3	176.6	175.3	136.7	869.3
Montants nets versés au gouvernement	(48.1)	(74.6)	(55.8)	(76.0)	14.1	(240.5)
Taux d'imposition effectif	10.2%	9.6%	9.3%	6.8%	8.9%	8.9%

Sur des bénéfices avant impôts de 7.1 milliards de dollars, les compagnies n'ont versé au fisc anglais que 628 millions de dollars à titre d'impôts sur le revenu, ce qui représente un taux d'imposition effectif de seulement 8.9%. De plus, comme ces entreprises reçoivent de nombreuses subventions du gouvernement pour leurs investissements, on ne parle plus, en réalité, d'un impôt payé, mais bien d'un remboursement puisque les subventions ont excédé les impôts sur le revenu pour chacune des années, sauf 1996. En totalisant les impôts sur le revenu payés et les subventions reçues, ce sont 240 millions de dollars qui ont été versés par le gouvernement anglais aux lucratives compagnies de l'eau.

LE DILEMME DES COMPAGNIES ANGLAISES : INVESTIR OU RÉTRIBUER L'ACTIONNAIRE?

Comme tous les dirigeants d'entreprises, les gestionnaires de l'eau doivent choisir entre l'investissement dans l'entreprise ou la rétribution des actionnaires. Comme le montre le tableau

suivant, les gestionnaires semblent de plus en plus délaissé l'investissement à long terme dans les immobilisations.

Investissements en immobilisations (4 entreprises)

Montants en millions de dollars

	1992	1993	1994	1995	1996	TOTAL
Bénéfices nets	1,122.1	1,231.1	1,172.6	1,371.1	1,540.2	6,437.1
Subventions gouvernementales	175.3	205.3	176.6	175.3	136.7	869.3
Investissements en immobilisations	2,091.9	2,657.0	2,477.2	2,136.0	1,944.7	11,306.7
Taux de subvention des immobilisations	8.4%	7.7%	7.1%	8.2%	7.0%	7.7%
Investissements sur bénéfices nets	1.86	2.16	2.11	1.56	1.26	1.76

Malgré le fait que les immobilisations soient subventionnées à près de 8%, le niveau d'investissements à long terme a constamment diminué depuis 1993. Il a même atteint en 1996 le plus bas niveau des cinq dernières années, passant pour la première fois sous la barre des 2.0 milliards de dollars. Les investissements ne représentent plus que 1.26 fois les bénéfices nets.

Les grandes compagnies de l'eau ont justifié les augmentations de prix des dernières années par les investissements colossaux qu'elles devaient faire. Si le prix de l'eau a bel et bien augmenté d'année en année, les investissements, eux, n'ont pas suivi la même tendance. Précisons que ces montants comprennent les investissements réalisés pour les activités non-réglementées et les activités internationales, qui sont en pleine expansion. S'il avait été possible d'étudier seulement les investissements des activités réglementées, la chute aurait été encore plus brutale.

Selon certains analystes anglais³, au moins quatre compagnies anglaises de l'eau auraient investi l'an dernier significativement moins dans leurs réseaux que ce qui avait été convenu avec l'OFWAT. Il s'agit de la North West Water (341 millions de dollars en moins), de Severn Trent (200 millions), de la Southern Water (230 millions) et de Wessex Water (45 millions). Il apparaît donc clairement de ces données que les compagnies anglaises profitent pleinement des hausses de prix chargés aux consommateurs, sans procéder aux investissements qui ont justifié ces hausses de prix. En un an seulement, ces quatre compagnies ont impunément contourné l'OFWAT en investissant un milliard de dollars de moins que convenu.

Si, d'un côté, les administrateurs ne se gênent pas pour réduire les investissements qui auraient un impact sur la qualité du service, ils ne lésinent pas sur la dépense lorsque vient le temps de récompenser l'actionnaire. Comme le montre le tableau suivant, les dividendes et rachats d'actions ont atteint le niveau record de 2.8 milliards de dollars en 1996, contre 1.7 milliards en 1995, soit une augmentation de 60.5% en un an seulement.

Versements de dividendes (6 entreprises)

Montants en millions de dollars

	1992	1993	1994	1995	1996	TOTAL
Bénéfices nets	3,758.4	4,006.1	3,927.1	4,357.1	4,909.9	20,958.6
Dividendes	1,242.1	1,362.6	1,479.6	1,743.6	1,925.9	7,753.8
Rachats d'actions	0.0	0.0	0.0	0.0	872.0	872.0
TOTAL	1,242.1	1,362.6	1,479.6	1,743.6	2,797.9	8,625.8
Bénéfices versés en dividendes	33.0%	34.0%	37.7%	40.0%	39.2%	37.0%
Bénéfices versés en dividendes et rachats d'actions	33.0%	34.0%	37.7%	40.0%	57.0%	41.2%

³ BARNETT, Anthony, "Broken water pledges spark price cut threat", The Observer, 27 octobre 1996.

Bien que moins évident que le dividende, le rachat d'actions par la compagnie représente bel et bien un accroissement de valeur pour les actionnaires restants et correspond, dans les faits, à un dividende déguisé. Comme il y a moins d'actions en circulation après un rachat, la valeur par action, le pourcentage de droit de votes et les dividendes reçus augmentent pour les actionnaires restants. Pour l'entreprise, cette sortie de fonds a le même impact sur sa situation financière qu'un dividende pur et simple.

Depuis 1992, l'appropriation du bénéfice net par les actionnaires ne cesse d'augmenter : en 1992, 33% du bénéfice était distribué aux actionnaires sous forme de dividendes et de rachat d'actions, contre 57% du bénéfice net en 1996. La privatisation de l'eau en Angleterre a provoqué un transfert de la richesse des usagers vers les détenteurs de capitaux : une partie importante de la facture de l'eau est constituée de dividendes et de rachats d'actions. En 1996, par exemple, la facture chargée aux citoyens aurait pu être réduite de 15% n'eut été des versements en dividendes et rachat d'actions.

Tout comme les frais exceptionnels, qui viennent diminuer artificiellement le bénéfice, le rachat d'actions permet de dissimuler une rentabilité jugée gênante par les administrateurs. Pas étonnant que les rachats d'actions aient tous eu lieu au cours de la dernière année, alors que l'industrie de l'eau affichait des profits records.

QUI BÉNÉFICIE DES PROFITS DES COMPAGNIES ANGLAISES?

Toutes les industries qui affichent des profits exceptionnels nous servent invariablement l'argument que ces profits sont distribués à un très grand nombre d'actionnaires et que toute la collectivité finit par bénéficier directement ou indirectement de ces profits élevés.

Dans l'industrie de l'eau, l'actionnariat est très concentré, malgré le fait que toutes ces compagnies soient cotées en bourse et que les actions aient été offertes au grand public lors de la privatisation. En 1996, les trois-quarts des actions étaient détenues par de gros actionnaires représentant seulement 0.4% des actionnaires, comme le montre le tableau de la page suivante.

Concentration de l'actionnariat des compagnies anglaises de l'eau (4 compagnies)

	Nombre de détenteurs de gros blocs d'actions (100 000 actions et +)	Pourcentage par rapport à l'ensemble des actionnaires	Pourcentage des actions totales détenues
Thames	440	0.2 %	71.4 %
South West	186	0.6 %	73.3 %
Anglian	327	0.4 %	77.4 %
Severn Trent	443	0.3 %	73.9 %
MOYENNE	349	0.4 %	74.0 %

Ainsi, pour chacune des quatre entreprises qui divulguaient cette information, les détenteurs de gros blocs d'actions (plus de 100 000 actions) contrôlaient l'essentiel des actions, et mettaient la main sur environ 74% des dividendes, alors que 99.6% des actionnaires se contentaient de miettes. Si les gouvernements persistent à vouloir privilégier l'actionnariat comme mode de redistribution de la richesse, c'est ce genre de disparité économique qui risque de se répercuter sur l'ensemble de la société.

La Thames Water, la plus grande entreprise étudiée dans cette section, divulgue une donnée intéressante : les fonds de pension ne détiennent que 2.5% des actions de la Thames, alors que les banques, trusts et maisons de courtage en détiennent 71.9%. Ceux qui prétendent que les gros blocs d'actions détenus par les fonds de pension favorisent une redistribution de la richesse vers les travailleurs devraient réviser leurs belles théories.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

Les profits ascendants des dernières années n'ont pas créé d'emplois dans l'industrie de l'eau potable. Bien au contraire. Comme le montre le tableau de la page suivante, l'emploi a constamment régressé

au cours des cinq dernières années et a connu sa chute la plus brutale en 1996, malgré une augmentation constante des bénéfices nets. Même si les bénéfices ont augmenté de 600 millions de dollars ou de 35% au cours des quatre dernières années, l'emploi a diminué de 4 084 postes ou de 17% entre 1992 et 1996.

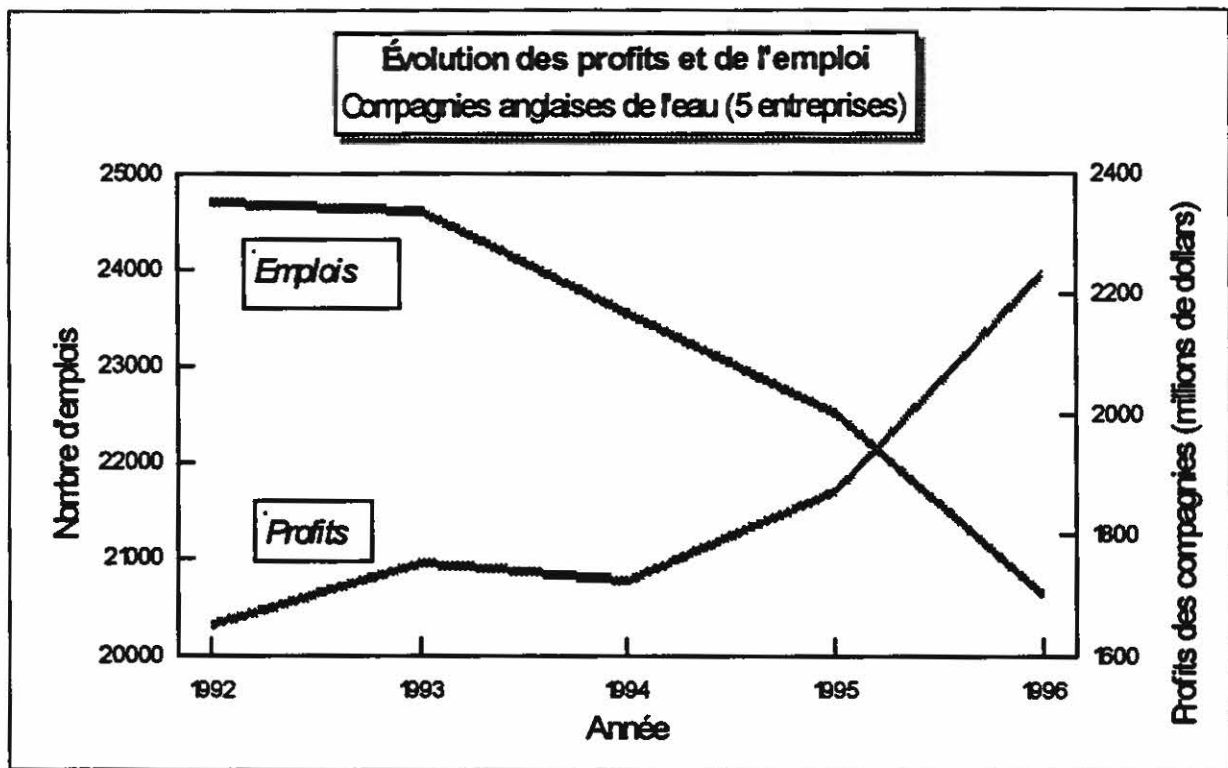
Évolution de l'emploi (5 entreprises)

Montants en millions de dollars

	1992	1993	1994	1995	1996
Bénéfices nets	1,654.4	1,758.5	1,726.8	1,878.0	2,238.2
Nombre d'employés	24,721	24,612	23,571	22,524	20,637
Diminution en nombre d'emplois		(109)	(1041)	(1047)	(1887)
Diminution en pourcentage		-0,4%	-4,2%	-4,4%	-8,4%

Récemment, Serge Saucier, président de Raymond Chabot Martin Paré, affirmait que l'eau potable allait devenir la "nouvelle Baie-James" du Québec. Tous les promoteurs québécois de la privatisation qui, comme Serge Saucier, croient que la privatisation des aqueducs créerait un immense chantier d'emplois devraient réfléchir sur ces données de l'expérience britannique.

On peut observer le même phénomène dans plusieurs autres industries. Il est donc faux de prétendre, comme le font si souvent les partisans de la théorie économique de l'offre, que si les entreprises réalisent plus de profits, elles embaucheront davantage. Le graphique de la page suivante est éloquent à ce sujet. Même les investissements sont souvent aujourd'hui synonymes de pertes d'emplois. Par contre, ce qui est vraiment linéaire, c'est la hausse continue des dividendes versés lorsque les profits augmentent.



SALAIRES DES HAUTS DIRIGEANTS

Si les salariés et les usagers ont fait les frais de la privatisation, les cadres, eux, s'en sont fort bien tirés, comme le montre le tableau de la page suivante. Les dirigeants les mieux rémunérés des six entreprises étudiées ont obtenu en 1996 des rémunérations variant entre 420 000 dollars et 770 000 dollars. En ajoutant les gains sur les options d'achat d'actions exercées en 1996, le cadre le mieux payé a gagné 837 000 dollars.

Salaire des hauts dirigeants - Année 1996

Montants en milliers de dollars

	Salaire	Bonus	Pension	Autres	TOTAL	Options d'achat d'actions exercées	GRAND TOTAL
Sir Desmond Pitcher (North West)	533	160	51	26	770	0	770
M.R. Hoffman (Thames)	533	0	162	30	725	0	725
V. Cocker (Severn Trent)	381	96	192	15	684	0	684
A.F. Smith (Anglian)	341	64	81	19	505	332	837
W.H. Fraser (South West)	232	19	192	34	477	0	477
Sir Gordon Jones (Yorkshire)	347	0	58	15	420	34	454

Ces options d'achat d'actions, que les hauts dirigeants s'octroient régulièrement, leur permettent d'acquérir dans le futur des actions de la compagnie à prix de faveur. Les options détenues par les administrateurs en 1996 leur permettront de réaliser éventuellement des gains pouvant aller jusqu'à 481 000 dollars, comme le montre le tableau de la page suivante.

Options d'achat d'actions des dirigeants - Année 1996

Montants en milliers de dollars

	Nombre d'actions visées par les options	Gain latent
Sir Desmond Pitcher (North West)	216 450	481
M.R. Hoffman (Thames)	84 000	354
V. Cocker (Severn Trent)	62 341	217
A.F. Smith (Anglian)	4 982	26
W.H. Fraser (South West)	0	0
Sir Gordon Jones (Yorkshire)	38 233	292

Finalement, il n'est pas inutile de montrer comment les hauts cadres peuvent être fort généreux envers eux-mêmes lorsqu'ils quittent l'entreprise, à défaut de l'être envers les milliers d'employés qu'ils remercient lors de "restructurations". Deux des six dirigeants les mieux payés ont pris leur retraite lors de l'année 1996, et les deux ont bénéficié d'avantages fort intéressants :

Avantages obtenus à la retraite
Année 1996 - En milliers de dollars

M.R. Hoffman (Thames)	818	en liquidités
W.H. Fraser (South West)	481	en liquidités
	213	versement au fonds de pension
	21	autres avantages
	<u>107</u>	<u>honoraires professionnels</u>
	822	TOTAL

M.R. Hoffman, de la Thames Water, a reçu pour ses vieux jours la rondelette somme de 818 000 dollars. La South West Water n'a pas été moins généreuse envers W.H. Fraser, qui a reçu sensiblement la même somme en liquidités, versement au fonds de pension, autres avantages, et sommes à recevoir au cours de la prochaine année à titre d'honoraires professionnels.

Le tableau de la page suivante résume les diverses rémunérations, avantages de retraite et gains latents sur options d'achat d'actions pour les six dirigeants les mieux payés des compagnies étudiées.

Rémunération des dirigeants : sommaire des gains réels et potentiels

Année 1996 - Montants en milliers de dollars canadiens

	Salaires et autres avantages	Avantages de retraite	Gains latents sur options	TOTAL
Sir Desmond Pitcher (North West)	770	0	481	1 251
M.R. Hoffman (Thames)	725	818	354	1 897
V. Cocker (Severn Trent)	684	0	217	901
A.F. Smith (Anglian)	837	0	26	863
W.H. Fraser (South West)	477	822	0	1 299
Sir Gordon Jones (Yorkshire)	454	0	292	746

En 1996, le dirigeant le mieux payé, M.R. Hoffman, a touché une rémunération de 725 000 dollars, a obtenu des avantages de 818 000 dollars à la retraite, et aurait pu réaliser des gains additionnels de 354 000 dollars en exerçant ses options d'achat d'actions, pour un grand total de 1 897 000 dollars, une rémunération à faire pâlir d'envie tous les dirigeants de sociétés d'État et de services municipaux. La même disproportion de richesse observée entre les actionnaires et les consommateurs d'eau, apparaît maintenant entre les bas salariés et les hauts dirigeants de cette industrie.

TARIFICATION ET QUALITÉ DU SERVICE

Pour les moins nantis d'Angleterre, payer la facture d'eau est devenu un véritable cauchemar depuis la privatisation. Durant les quatre années qui ont suivi la privatisation, le prix de l'eau a augmenté de 55%, soit en moyenne de 11.6% par année⁴. La tarification de l'eau est une forme excessivement régressive de taxer les particuliers. Comme l'eau est un bien essentiel, ce sont les ménages à faibles revenus qui font les frais d'une tarification à la consommation. Comme le montre le tableau suivant,

⁴ JOHNSON, Michael, "Water privatization in the UK and the effects on consumers"

les hausses de tarifs ont été généralisées à l'ensemble de l'industrie, allant d'un minimum de 10.7% d'augmentation en 1991 et de 12.7% en 1992, à un maximum de respectivement 14.7% et 16.7%. La hausse moyenne a été supérieure à l'inflation de 5.1% durant les deux années, supposément pour permettre aux compagnies de l'eau d'investir dans leurs infrastructures. Dans les faits, ce sont les consommateurs qui ont défrayé les investissements dans les réseaux d'aqueducs, les dividendes versés, les salaires élevés des dirigeants, etc.

Augmentation des tarifs pour les dix compagnies anglaises⁵ 1991 et 1992

	1991	1992
Haut	14.7%	16.7%
Moyenne	12.8%	14.8%
Bas	10.7%	12.7%
Indice des prix à la consommation (Retail Price Index)	7.7%	9.7%

Comme c'est l'entreprise privée qui s'occupe du recouvrement, la situation devient intenable pour plusieurs familles défavorisées, obligées de payer des tarifs excessifs sous peine de se voir interdire l'approvisionnement en eau potable. En Grande-Bretagne, les grandes compagnies privées ne se sont pas gênées pour couper l'approvisionnement à plusieurs milliers de ménages pour cause de non-paiement, comme le montre le tableau de la page suivante.

⁵ RIX, Stephen, JOHNSON, Michael, op. cit.

Coupures de service pour défaut de paiement

Compagnies anglaises, année 1995

Nom de la compagnie	Coupures de service
Thames Water	1 130
North West	451
South West	274
Northumbrian	183
TOTAL	2 038

Suite à la privatisation de 1989, le nombre d'interruptions de service pour cause de non-paiement a augmenté drastiquement. En une seule année, de 1991 à 1992, le nombre de ménages ayant goûté à cette médecine a triplé⁶, passant de 7 273 à 21 586.

La qualité de l'eau a également souffert de la privatisation. Le nombre de cas de dysenterie, une maladie ayant généralement comme cause la consommation d'eau contaminée, est passé de 2 756 en 1990 à 9 935 en 1991, soit un nombre environ quatre fois plus élevé de cas⁷.

Les pénuries d'eau dans le Yorkshire durant l'été 1995 ont fini par exaspérer les citoyens. La Yorkshire Water, qui approvisionne 4,5 millions d'habitants dans le Nord-est de l'Angleterre, a mis cette pénurie sur le dos de la sécheresse de l'été précédent. Les citoyens, eux, se sont souvenus de l'habitude qu'a la compagnie de rétribuer généreusement ses dirigeants et actionnaires au lieu d'investir dans la réfection des aqueducs désuets datant du début du siècle. L'ensemble du système est si défaillant qu'il laisse 29% de son eau traitée se perdre en route chez le consommateur⁸. Trevor Newton, le chef de l'exploitation de la Yorkshire Water, est devenu une cible de choix pour la

⁶ "A report on the British Water Industry", UNISON, juillet 1993.

⁷ Ibid.

⁸ DROHAN, Madelaine, "Perils of Privatization", Report on business magazine, mai 1996.

frustration montante des gens du Yorkshire durant la pénurie d'eau, lorsqu'il a affirmé à la télévision qu'il n'avait pas pris de bain ou de douche depuis 3 mois et qu'on pouvait très bien se laver avec une bassine d'eau. Les compagnies ne se contentent pas de couper l'eau aux ménages en défaut de paiement, elles coupent même l'approvisionnement aux ménages qui peuvent payer, par leur négligence à investir suffisamment dans leurs réseaux de distribution.

L'attitude des dix compagnies anglaises de l'eau occasionne de sérieux problèmes de santé publique, d'hygiène et de bien-être pour la population.

CONCENTRATION DE L'INDUSTRIE : L'ARRIVÉE DES GÉANTS FRANÇAIS

Depuis la privatisation, l'industrie anglaise de l'eau fait face à un mouvement de concentration. Au rythme des fusions et des acquisitions, le nombre de compagnies anglaises de l'eau ne cesse de diminuer. De plus, les trois géants français de l'eau (la Générale des Eaux, la Lyonnaise des Eaux et Bouygues) prennent tranquillement position dans ce marché lucratif. Comme le montre le tableau de la page suivante, les compagnies françaises ont, immédiatement après la privatisation des dix compagnies majeures, substantiellement augmenté leur contrôle sur les petites compagnies de l'eau, au nombre d'environ une vingtaine, se positionnant ainsi à l'avance pour prendre contrôle de ce marché lucratif. En deux ans seulement, les trois compagnies françaises ont pris des positions majoritaires (plus de la moitié des actions) dans dix compagnies de l'eau, tout en augmentant leur nombre total de participations dans d'autres entreprises.

Nombre de participations des compagnies françaises dans les petites compagnies anglaises de l'eau, 1988 et 1990

	Nombre de participations - 1988			Nombre de participations - 1990		
	<u>minoritaires</u>	<u>majoritaires</u>	<u>TOTAL</u>	<u>minoritaires</u>	<u>majoritaires</u>	<u>TOTAL</u>
General Utilities (Générale des Eaux)	8	0	8	6	4	10
Lyonnaise des Eaux	1	2	3	3	4	7
Saur Water Services (50% Bouygues)	8	0	8	1	4	5

En mars 1995, la Lyonnaise des Eaux a lancé avec succès une offre publique d'achat (OPA) sur la compagnie Northumbrian Water⁹. Suite à cette acquisition, la Northumbrian a fusionné avec la North East Water, que la Lyonnaise détenait déjà. La Northumbrian Water est la première des dix compagnies majeures de l'eau à passer aux mains des étrangers. La Générale et Bouygues ont également mis la main, en décembre 1995, sur la Mid Kent Holding, et d'autres acquisitions par les compagnies françaises sont à prévoir.

La concentration de l'industrie a également lieu entre compagnies britanniques. Wessex Water et Severn Trent ont chacune déposé une offre pour acheter la South West Water¹⁰. Selon les dernières informations disponibles, ces deux propositions étaient encore à l'étude. Les compagnies d'eau se montrent également intéressées aux compagnies d'électricité, et vice-versa. Des fusions et acquisitions inter-industries sont à prévoir prochainement dans ces deux secteurs d'activités.

Le même phénomène pourrait se produire ici même au Québec si le Parti Québécois n'arrête pas de brader nos biens publics. Ce parti politique, qui se prétend social-démocrate, pourrait être l'instigateur

⁹ ORANGE, Martine, "Les monopoles privés de l'eau en Grande-Bretagne attisent les convoitises", *Le Monde*, 31 mai 1996.

¹⁰ Ibid

de la privatisation de nos deux plus grandes ressources naturelles au Québec, soit l'eau potable et l'hydro-électricité. Il est à espérer que certains membres de ce parti politique entendront raison et ne dilapideront pas à tout jamais nos ressources collectives au profit d'intérêts particuliers souvent étrangers. Comme projet de société, on a déjà vu mieux que celui de détrousser les québécoises et les québécois de leurs instruments économiques.

Au fur et à mesure des fusions, acquisitions et consolidations, on peut fort bien imaginer la perte de contrôle du gouvernement britannique et des consommateurs sur cette industrie, d'autant plus que tout le secteur passe tranquillement aux mains des multinationales françaises.

UNE NATIONALISATION POSSIBLE EN GRANDE-BRETAGNE

Certains membres du Parti travailliste envisagent de renationaliser la distribution de l'eau si ce parti est porté au pouvoir au début de l'année 1997 : **"Ce sera un enjeu important de la prochaine campagne électorale. La population en a assez des pannes d'eau, de voir les tarifs doubler, de ces entreprises qui font d'énormes profits à ses dépens. Nous allons en faire un grand enjeu électoral"**, affirme Niggel Griffiths, député d'Edimbourg et critique de l'Opposition à la Chambre des communes¹¹. Il croit que la vente au secteur privé des sociétés nationales d'eau en 1989 n'a pas été une bonne chose pour la population, puisque **"les tarifs ont doublé et la qualité de l'eau ne s'est pratiquement pas améliorée"**¹².

Comme c'est le cas en France, les Anglais regrettent amèrement leur décision d'avoir privatisé leurs services publics d'eau potable, et plusieurs aimeraient bien revenir en arrière. Saurons-nous tirer profit des expériences tentées dans ces deux pays d'Europe?

¹¹ Émission Enjeux, **"D'argent et d'eau fraîche"**, 15 avril 1996.

¹² Ibid.

CONCLUSION

L'Angleterre est le pays des premières privatisations de sociétés d'État. Après quelques années d'observation empirique, les résultats parlent d'eux-mêmes. La privatisation des compagnies d'eau a été un vrai désastre pour les citoyens. Les seuls gagnants sont les compagnies privées, leurs dirigeants et leurs actionnaires. Il y a eu un net transfert de la richesse des consommateurs, des travailleurs et des citoyens vers les détenteurs de capitaux et les dirigeants d'entreprises privées.

Le mythe de la supériorité du privé sur le public prend du plomb dans l'aile lorsqu'il est confronté à la dure épreuve de la réalité. D'ailleurs, le fait que certaines autorités politiques songent à renationaliser la distribution de l'eau est assez éloquent. Les bonzes qui songent à privatiser les réseaux d'aqueducs au Québec en général, et à Montréal en particulier, devraient y réfléchir.

L'Angleterre a connu de multiples privatisations de compagnies d'État dans les années 1980 sous la poigne de la Dame de fer. Des services comme l'eau, le gaz, l'électricité et le transport en commun ont été sacrifiés sur l'autel du néolibéralisme. À l'heure des bilans, le constat est triste, car si les salaires des dirigeants et les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté, la qualité des services est exécrable dans la plupart des cas, même si les tarifs ont monté en flèche suite aux privatisations.

La compétition qui devait être la résultante de la privatisation est virtuellement absente du portrait. Les Britanniques ont compris que la "compétition" se limite à l'enchère à laquelle se livre le secteur privé pour acheter les sociétés d'État qui, du reste, demeurent des monopoles une fois privatisées. À la différence près que les bénéfices vont maintenant dans les poches du privé alors qu'autrefois ces sommes étaient redistribuées à l'ensemble des citoyens.

TABLEAU SYNTHÈSE

LES GAGNANTS DE LA PRIVATISATION DE L'EAU EN GRANDE-BRETAGNE

Compagnies anglaises de l'eau

AVANTAGES

- ☐ mainmise sur une activité peu risquée et en situation de monopole
- ☐ rentabilité exceptionnelle
- ☐ subventions gouvernementales de plusieurs centaines de millions de dollars par année reçues pour les investissements
- ☐ utilisation de dépenses discrétionnaires pour certaines activités connexes, en les imputant à l'activité réglementée
- ☐ impôt à payer très faible en raison de l'importance de l'amortissement fiscal
- ☐ beaucoup de liquidités disponibles pour les dividendes et rachats d'actions

DÉSAVANTAGES

AUCUN

Hauts dirigeants et actionnaires des compagnies de l'eau

AVANTAGES

- ☐ rémunérations élevées
- ☐ somptueuses allocations de retraite
- ☐ bonus au rendement et options d'achat d'actions
- ☐ le prix payé pour les compagnies est dérisoire, compte tenu des sommes déboursées par le gouvernement anglais pour les renflouer
- ☐ dividendes et rachat d'actions excessifs et en hausse constante

DÉSAVANTAGES

AUCUN

TABLEAU SYNTHÈSE

LES PERDANTS DE LA PRIVATISATION DE L'EAU EN GRANDE-BRETAGNE

Gouvernement anglais

AVANTAGES	☐ entrées de fonds de 11.1 milliards de dollars lors de la vente des actions. Toutefois, si on prend compte du renflouement des compagnies de l'eau aux frais de l'État, l'impact sur les finances publiques a été négatif.
DÉSAVANTAGES	☐ perte des profits réalisés auparavant avec les compagnies publiques de l'eau ☐ perte de contrôle sur l'industrie de l'eau ☐ recettes fiscales très faibles en raison de l'importance de l'amortissement fiscal ☐ prise de contrôle éventuelle de cette industrie par les compagnies étrangères

Consommateurs d'eau potable

AVANTAGES	AUCUN
DÉSAVANTAGES	☐ augmentation substantielle du prix de l'eau ☐ coupures répétées de services pour non-paiement (le nombre de coupures a triplé en un an) ☐ coupures fréquentes de services en raison de la désuétude des réseaux de distribution ☐ mauvaise qualité de l'eau (les cas de dysenterie ont quadruplé en un an) ☐ réduction des investissements des compagnies dans les réseaux d'eau potable

Employés

AVANTAGES	AUCUN
DÉSAVANTAGES	☐ l'emploi a constamment régressé au cours des cinq dernières années ☐ détérioration des conditions de travail

LA RÉGIE DES MONOPOLES PRIVÉS : UN PROBLÈME DE TAILLE

LA SITUATION EN GRANDE-BRETAGNE

Le gouvernement britannique a nommé un directeur général responsable des services d'eau potable (Director General of Water Services) et a créé un organisme de réglementation, l'Office of Water Services (OFWAT), avec pour mandat de contrôler les prix, les investissements, les coûts d'exploitation, les objectifs d'efficience à atteindre et la qualité du service¹³. L'OFWAT a donc des pouvoirs plus étendus encore que bien des organismes de réglementation, dont le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Pourtant, ces pouvoirs ne semblent pas suffisants pour exercer un réel contrôle sur les compagnies anglaises. Celles-ci peuvent diminuer leurs investissements, offrir un service médiocre, et empocher des profits toujours plus élevés en augmentant les prix pour les consommateurs.

LES FAIBLESSES D'UNE RÉGIE PUBLIQUE

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce manque de contrôle des organismes de réglementation :

- 1) **Les monopoles privés sont très souvent engagés dans des activités connexes qui ne sont pas réglementées.** Il devient alors très difficile, voire impossible, de bien distinguer les coûts et les revenus entre les différentes activités. Le monopoleur peut alors en profiter pour

¹³ JOHNSON, Michael, op. cit.

accroître artificiellement les revenus de l'activité non-réglémentée et les coûts de l'activité réglémentée. Cela permet au monopoleur de justifier auprès de l'organisme de réglementation des hausses de prix et des baisses du niveau d'investissements. En Angleterre, les monopoles de l'eau sont tous engagés dans des activités connexes telles les services environnementaux, l'immobilier, les services de consultation, le développement de logiciels, etc. Notons également que les activités internationales des compagnies anglaises ne sont pas réglementées.

2) La ventilation des produits et charges ne sont pas les seules données qui peuvent être manipulées par le monopoleur. Virtuellement toutes les informations requises par l'organisme de réglementation (conformité aux règlements environnementaux, dépenses de recherche et développement, formation professionnelle, etc.) peuvent être manipulées par le monopoleur si celui-ci y voit une occasion d'augmenter ses profits. À moins d'encourir des coûts de vérification énormes, l'organisme de réglementation doit accepter sans réserve les informations fournies par le monopoleur.

3) Il est en pratique fort difficile de concilier les intérêts divergents (prix de l'eau, recettes fiscales, profit du monopoleur) **en tenant compte de tous les facteurs** (coûts d'opération, investissements requis, inflation des prix, dépréciation des infrastructures, etc). En Angleterre, la gestion en régie publique a donné naissance à des formules indéchiffrables pour le consommateur et le citoyen, avec la perte de transparence que cela implique concernant la politique de prix. Même les commissaires des régies publiques sont mal outillés (peu de temps alloué pour effectuer une vérification diligente, manque d'expertise dans plusieurs domaines spécialisés, obligation de se fier au bien-fondé des documents fournis, etc.) pour s'opposer aux demandes répétées et souvent injustifiées des monopoles privés.

La régie publique des monopoles privés ne donne pas les résultats escomptés et cela transparaît clairement de l'expérience anglaise. L'OFWAT y a, somme toute, peu de pouvoirs réels, malgré ses responsabilités impressionnantes sur papier, et les citoyens s'exaspèrent de plus en plus devant les hausses répétées du prix de l'eau, des coupures d'approvisionnement et de la mauvaise qualité du service.

En fait, la mise en place de régies gouvernementales sert trop souvent aux politiciens et aux gens d'affaires à camoufler la réalité, à apaiser les craintes des citoyens dans le but trop évident de faire passer en douce une privatisation. Comme on peut le remarquer en Angleterre, l'OFWAT a donné sa bénédiction à des hausses importantes de tarifs qui ont permis aux entreprises impliquées dans l'eau de réaliser des marges nettes sur ventes mirobolantes et de verser d'astronomiques dividendes à ses actionnaires.

Ici même au Québec, les organismes gouvernementaux de réglementation n'ont jamais empêché des compagnies comme Bell Canada et Vidéotron de réaliser à tous les ans des bénéfices substantiels tout en subissant des pertes financières significatives en raison de leur politique de diversification dans des activités non-réglées (secteurs connexes ou non-relés, autres régions géographiques). C'est un leurre de croire qu'une régie gouvernementale sera en mesure d'arbitrer adéquatement le dilemme de la recherche du plus grand profit des compagnies et du plus bas tarif pour les consommateurs.

L'EXPÉRIENCE DE LA FRANCE

LES ASPIRANTS

Trois des plus sérieux aspirants à la distribution de l'eau à Montréal sont des compagnies françaises :

- ☐ La Compagnie Générale des Eaux (CGE), dont le chiffre d'affaires annuel s'élève à plus de 40 milliards de dollars, est le numéro un mondial de l'eau. Elle est présente sur tous les continents et compte près de 220 000 employés œuvrant dans l'une ou l'autre de ses 2 600 sociétés affiliées, dans les domaines de l'eau, l'énergie, la construction, l'aménagement urbain, les soins de santé, etc.
- ☐ La Lyonnaise des Eaux, dont le chiffre d'affaires annuel est de 30 milliards des dollars, est la deuxième plus importante compagnie au monde dans le domaine de l'eau. Ses 140 000 travailleurs sont répartis dans près de 100 pays. Elle est présente au Québec depuis nombre d'années.
- ☐ Le groupe Bouygues est le numéro un français des travaux publics et la troisième plus importante compagnie française dans le domaine de l'eau. Son chiffre d'affaires annuel est de 20 milliards de dollars et elle compte 91 250 employés. Tout comme ses deux concurrents, le groupe a diversifié ses activités. Bouygues est, entre autres, propriétaire de TF 1, la première chaîne de télévision d'Europe.

LES ÉTATS FINANCIERS DES COMPAGNIES FRANÇAISES

Contrairement aux compagnies anglaises de l'eau, qui tirent la grande majorité de leurs revenus de cette activité, les compagnies françaises sont très largement diversifiées. À titre de comparaison, la Lyonnaise des Eaux ne tire que 27% de son chiffre d'affaires de la filtration, de l'épuration et de la distribution de l'eau. Ce pourcentage tombe à 18% pour la Compagnie Générale des Eaux et à moins de 10% pour Bouygues. Malheureusement, les états financiers des trois compagnies françaises

contiennent, selon le cas, très peu ou pas du tout d'informations sectorielles.

À partir des quelques données financières disponibles, nous pouvons toutefois affirmer que l'industrie de l'eau représente dans les faits une vache à lait pour les trois groupes français. La Lyonnaise, par exemple, tire de l'eau la majorité de son résultat net, même si ce secteur représente une part relativement modeste de son chiffre d'affaires, comme le montre le tableau suivant :

**Lyonnaise des Eaux : Chiffre d'affaires et résultat net de
l'eau et des secteurs d'activités rentables du groupe
(années 1993 à 1995, montants en millions de dollars)**

	<u>1993</u>	<u>1994</u>	<u>1995</u>
<i>Chiffre d'affaires</i>			
Distribution et traitement de l'eau	4 626	5 625	6 028
Total des secteurs d'activités rentables	17 445	19 119	22 781
Eau, en pourcentage du total	26.5%	29.4%	26.5%
<i>Résultat net</i>			
Distribution et traitement de l'eau	322	248	313
Total des secteurs d'activités rentables	467	404	445
Eau, en pourcentage du total	69.0%	61.5%	70.4%

Au cours des trois dernières années, la portion du chiffre d'affaires de la Lyonnaise des Eaux, pour la distribution et le traitement de l'eau, a représenté entre 25% et 30% du chiffres d'affaires des secteurs rentables, alors que la contribution de ce secteur aux résultats nets (excluant les secteurs non-rentables) oscillait pour la même période entre 60% et 70% des résultats nets totaux.

Il est clair que la Lyonnaise des Eaux profite abondamment de ses activités de traitement et de

distribution d'eau, et rien ne nous laisse croire qu'il en va différemment pour la Compagnie Générale des Eaux et pour Bouygues. Tous ces profits ont pu être réalisés même si dans la majorité des pays, les trois multinationales doivent oeuvrer sous la gouverne d'une régie ou d'une agence nationale de l'eau.

LA FRANCE, UN EXEMPLE À NE PAS SUIVRE

Plusieurs villes de France ont été tentées, à la fin de la dernière décennie, par la privatisation de la production et de la distribution de l'eau potable. Les lobbyistes (souvent d'ex-politiciens et d'ex-fonctionnaires, comme au Québec d'ailleurs) des trois grandes compagnies françaises de services publics, la Générale des eaux, la Lyonnaise des eaux et Bouygues, ont approché les maires avec les arguments traditionnels : parce que le privé est intrinsèquement supérieur au secteur public, il peut fournir une eau de meilleure qualité à moindre coût, tout en rénovant le réseau de production et de distribution à ses frais et en créant des emplois durables.

De nombreuses villes ont choisi de déléguer la gestion de l'eau à ces trois firmes, à commencer par Paris, en 1984. Suite à cette première expérience, une vague de privatisations déferla sur l'Hexagone : des 43 villes françaises de plus de 100 000 habitants, un tiers seulement gère l'eau au plan municipal et, à l'échelle de la France, environ 80% de la population boit une eau privatisée¹⁴.

Les résultats sont désastreux. À Paris, par exemple, le prix de l'eau a connu une hausse de 154% depuis la privatisation de 1984, alors que l'inflation n'a été que de 54% au cours de la même période¹⁵. D'année en année, l'eau connaît une flambée de prix dans la majorité des villes françaises. En 1994, pour la troisième année consécutive, la hausse annuelle moyenne du prix de l'eau a dépassé les 10%. Elle a même grimpé à 15% à Paris, 16% à Strasbourg et 18% à Besançon¹⁶. La hausse des prix ne touche pas seulement les réseaux privés, désireux de faire davantage de profits, mais

¹⁴ LE WINO, Frédéric, "Le scandale du prix de l'eau", L'hebdomadaire Le Point, 30 avril 1994.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid.

également les réseaux publics, qui s'ajustent sur les prix des villes voisines.

Le tableau de la page 35 nous donne le prix de l'eau des 43 grandes villes françaises. Le coût de l'eau, déduction faite des taxes payées par le consommateur, est nettement inférieur pour les municipalités qui ont conservé la gestion et la propriété de leur réseau. Au palmarès de l'eau la moins chère, les aqueducs municipaux occupent dix des douze premières places, leur coût moyen n'étant que de 5.38 francs le mètre cube, contre 7.18 francs pour les réseaux privatisés. Comme les taxes sont également plus élevées pour les réseaux privés (7.79 francs, le mètre cube, contre 6.52 francs pour les réseaux municipaux), les aqueducs publics arrivent également en tête pour les prix les moins élevés chargés aux consommateurs.

Les promoteurs privés, pour convaincre les maires des bienfaits de la privatisation, ont proposé de payer la rénovation des réseaux d'aqueducs, alors que les municipalités étaient supposément trop endettées pour pouvoir se permettre de tels investissements. Maintenant que la privatisation est chose faite dans bon nombre de villes, les trois compagnies privées utilisent le prétexte des investissements massifs dans les installations de production et de distribution pour justifier les hausses faramineuses de prix. En bout de ligne, c'est le consommateur, et non le secteur privé, qui a financé la remise à neuf des réseaux d'eau potable.

La hausse vertigineuse des prix n'est pas le seul inconvénient de la privatisation. Il existe également de très fortes disparités régionales depuis la privatisation massive des aqueducs français. Dans l'Ile-de-France, le prix du mètre cube d'eau varie de 1.16 francs à 24.49 francs d'une ville à l'autre. Même pour les grandes villes (100 000 habitants et plus), l'écart dans le prix reste considérable, variant d'un minimum de 8.66 francs le mètre cube à Aix-en-Provence à 17.65 francs pour l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing.

L'AFFAIRE DE GRENOBLE

En juillet 1989, le maire de Grenoble, Alain Carignon, décide de privatiser l'eau. Une des conséquences de ce geste est l'augmentation fantastique du prix de l'eau qui ne cessera de monter vers

de nouveaux sommets. De 4,85 francs le mètre cube en 1989, l'eau passe à 13,59 francs à la fin 1995 ¹⁷. La décision de privatiser s'avérait pour le moins surprenante, puisque:

- ☐ La ville de Grenoble bénéficie d'une eau de qualité "biberon", c'est à dire qu'elle peut être donnée à boire à des nourrissons sans aucun traitement. Il n'y avait donc aucun problème du côté de la qualité ou même de l'approvisionnement d'eau¹⁸.
- ☐ Le réseau d'eau grenoblois était moderne et performant en raison des importants investissements municipaux réalisés depuis 1965¹⁹.
- ☐ Les employés de l'aqueduc étaient qualifiés et compétents (ils ont tous été réengagés par la Lyonnaise)²⁰.
- ☐ Tous les élus de l'opposition étaient contre la privatisation.
- ☐ Pendant la campagne municipale de 1989, M. Gascon, premier adjoint du maire Carignon, avait écarté la possibilité de privatiser l'eau car, avait-il dit, "l'économie de ce projet n'était pas démontrée".

Le juge Courroye a fait des rapprochements plus que troublants entre le renflouement, en décembre 1989 par une filiale de la Lyonnaise des eaux, du groupe de presse Dauphiné News (qui était lié au maire Carignon) et la privatisation du réseau d'eau grenoblois décidée en juillet 1989 "en l'absence de toute procédure d'appel d'offres"²¹. "L'affaire de Grenoble" a conduit à de nombreuses condamnations. En voici quelques exemples :

- ☐ Alain Carignon, ancien maire de Grenoble. Condamné à 5 ans de prison pour corruption.
- ☐ Jean-Jacques Prompsy, ancien directeur commercial de la Lyonnaise des eaux. Condamné pour corruption à 4 ans de prison avec sursis²².

¹⁷ FRANCILLON, Claude, "Grenoble conclut un nouveau contrat d'eau avec la Lyonnaise", Le Monde, 24 mars 1996.

¹⁸ Émission Enjeux, op. cit.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Ibid.

²¹ REVERIER, Jean-Loup, Le Point, 23 juillet 1994.

²² LABERGE, Yvon, NOËL, André, "Pierre Bourque et la Lyonnaise : de vieilles connaissances", La Presse, 25 février 1996.

- ❑ Louis Bera, président de Sorecom, une filiale de la Lyonnaise. Condamné pour corruption ²³.
- ❑ Jean-Louis Duferet, conseiller principal du maire Carignon, condamné à 4 ans de prison dont 2 avec sursis.

RENÉGOCIATION DE L'ENTENTE AVEC LA LYONNAISE

Après n'avoir essuyé que des gifles suite à la privatisation de l'eau, les citoyens de Grenoble portent au pouvoir en 1995 le socialiste Michel Destot, qui a fait de la remunicipalisation de ce service un des principaux enjeux électoraux. Le nouveau maire, devant la perspective d'une bataille qui risque d'être longue et coûteuse, et la Lyonnaise, qui a beaucoup souffert du "scandale grenoblois" et qui veut redorer son image, en viennent rapidement à une entente. La solution, sans redonner le pouvoir entier à la ville, permet au maire d'honorer ses deux principales promesses électorales : le retour du pouvoir municipal sur l'eau et la baisse du prix de l'eau. Dès l'arrivée de la municipalité dans le décor au début de 1996, le prix de l'eau passe de 13,59 francs à 12 francs le mètre cube, soit une diminution de plus de 11%²⁴.

²³ FRANCILLON, Claude, op. cit.

²⁴ Ibid.

**PRIX DE L'EAU DANS LES VILLES DE PLUS DE
100 000 HABITANTS²⁵ (En francs le mètre cube - Année 1994)**

Rang	Ville	Coût	Taxes	Total
1	Aix	4,33	4,33	8,66
2	Rouen	4,48	9,33	13,81
3	Clermont-Ferrand	4,51	5,51	10,02
4	Tours	4,58	4,73	9,31
5	Strasbourg	4,68	6,59	11,27
6	Angers	4,72	6,11	10,83
7	Nantes	4,72	6,17	10,89
8	Grenoble	4,97	8,10	13,07
9	Le Havre	5,04	6,85	11,89
10	Caen	5,08	6,78	11,86
11	Pau	5,19	7,07	12,26
12	Le Mans	5,22	6,97	12,19
13	Avignon	5,26	5,91	11,17
14	Brest	5,43	10,54	15,97
15	Rennes	5,52	7,72	13,24
16	Paris	5,53	6,39	11,92
17	Amiens	5,54	5,15	10,69
18	Dijon	5,57	5,83	11,40
19	Besançon	5,78	7,40	13,18
20	Dunkerque	5,81	11,64	17,45
21	Metz	5,95	9,94	15,89
22	Montpellier	6,03	7,10	13,13
23	Orléans	6,14	6,13	12,27
24	Mulhouse	6,15	8,89	15,04
25	Versailles	6,17	5,28	11,45
26	Toulouse	6,23	6,99	13,22
27	Limoges	6,87	5,04	11,91
28	Tourcoing	6,93	10,72	17,65
29	Roubaix	6,93	10,72	17,65
30	Lille	6,93	10,72	17,65
31	Bordeaux	7,02	8,76	15,78
32	Reims	7,41	8,11	15,52
33	Nîmes	8,05	7,87	15,92
34	Perpignan	8,45	8,47	16,92
35	Marseille	8,66	7,16	15,82
36	Boulogne	8,81	7,15	15,96
37	Nancy	8,83	7,63	16,46
38	Argenteuil	8,98	5,43	14,41
39	Villeurbanne	9,60	6,45	16,05
40	Lyon	9,60	6,45	16,05
41	Nice	9,70	7,57	17,27
42	St-Étienne	9,92	7,52	17,44
43	Toulon	10,37	6,62	16,99

Note au tableau : les villes dont le rang est en grisé sont sous régie municipale.

L'ÉTHIQUE DES COMPAGNIES FRANÇAISES

LA CORRUPTION EN FRANCE

"Sont-ils tous pourris? Doit-on considérer désormais la corruption comme un mécanisme de base de notre économie?"²⁶ Ces questions surgissent dans la tête d'un nombre grandissant de Français et leurs interrogations sont légitimes lorsqu'on considère le nombre pour le moins impressionnant des "affaires" et des scandales entourant les grandes sociétés françaises de l'eau.

Depuis quelques années, il pleut des arrestations, des mises en examen, des condamnations, des peines d'emprisonnement, des amendes, etc. La confiance des citoyens français en leurs institutions est sérieusement ébranlée. Toutefois, la corruption n'est pas généralisée à l'ensemble de l'activité économique. **"Elle se concentre essentiellement à l'interface de l'État et du secteur privé"**²⁷, là où le meilleur atout pour l'attribution d'un contrat lucratif ou d'un monopole est une décision favorable d'une autorité politique. Il y a trois activités autour desquelles la corruption en France est particulièrement fertile, comme le montre le nombre de cadres mis en examen pour corruption au tableau de la page suivante.

²⁶ DUVAL, Guillaume, "État des lieux", Alternatives Économiques, avril 1996.

²⁷ Ibid.

Nombre de mises en examen de cadres dirigeants dans les secteurs où la corruption est fréquente²⁸

<u>Secteur</u>	<u>Nombre de mises en examen</u>
Bâtiment, travaux publics et immobilier	30 cadres dirigeants
Autorisations d'implantation de supermarchés	15 cadres dirigeants
Concession de services locaux à des acteurs privés	10 cadres dirigeants

Les trois colosses de l'eau en France sont très présents dans deux des principaux nids de corruption, soit les travaux publics (Bouygues, numéro un des travaux publics au monde) et les services locaux. Les trois grands connaissent une croissance fulgurante depuis 10 ans et le nombre des "affaires" suit la tendance.

SCANDALES ET CORRUPTION, UN PARCOURS IMPRESSIONNANT POUR LES TROIS GÉANTS FRANÇAIS

Loin de relever de la théorie et d'être de pures constructions de l'esprit, les mises en accusations et poursuites judiciaires font plutôt partie du quotidien des trois colosses français. Comme il est impossible de relever tous les abus commis par les trois multinationales françaises de l'eau, nous n'en révélerons que quelques exemples.

"Affaires" communes

- ☐ "Les PDG de Bouygues, de la Lyonnaise et de la Générale des eaux ont à tour de rôle été mis en examen dans des affaires de corruption"²⁹.
- ☐ "De nombreux cadres supérieurs sont accusés d'abus de biens sociaux. Ils sont soupçonnés d'avoir versé

²⁸ Ibid.

²⁹ LABERGE, Yvon, NOËL, André, "Trois titans convoitent l'eau de Montréal", 24 février 1996.

des contributions occultes à des maires, des députés, des partis politiques en échange de contrats publics, notamment dans l'eau³⁰.

❑ Le quotidien *La Presse*, de Montréal, a repris l'information révélée par un journal français à la mi-janvier 1996, selon laquelle, "le Conseil de la concurrence va infliger des amendes de 400 millions de francs (100 millions de dollars) à 47 sociétés de travaux publics, pour la plupart des filiales de nos trois mastodontes. Au terme d'une enquête de cinq ans, le Conseil a découvert que les grands patrons se sont partagés des contrats publics de 15 milliards de francs (quatre milliards de dollars). But de l'opération : éviter à tout prix une concurrence gênante qui pourrait faire baisser les prix"³¹.

❑ En 1980, la Lyonnaise et la Générale ont été condamnées à payer, chacune, 2 millions de francs pour ententes illégales lors des appels d'offres de Versailles, de la Martinique et de la Guyane³².

L'INTÉGRITÉ DES TROIS GÉANTS FRANÇAIS DE L'EAU

- ❑ **CORRUPTION ACTIVE**
- ❑ **CONTRIBUTIONS OCCULTES À DES ORGANISATIONS POLITIQUES**
- ❑ **VENTE D'EAU IMPROPRE À LA CONSOMMATION**
- ❑ **POTS-DE-VIN**
- ❑ **COLLUSION ET ENTENTES ILLÉGALES LORS D'APPELS D'OFFRES**
- ❑ **DÉLITS D'INITIÉS**
- ❑ **FACTURATION ILLÉGALE D'UNE TAXE SPÉCIALE AUX USAGERS**
- ❑ **TRAFIC D'INFLUENCE**
- ❑ **ABUS DE BIENS SOCIAUX**
- ❑ **FAUX ET USAGE DE FAUX**
- ❑ **ÉVASION FISCALE**

³⁰ Ibid.

³¹ Ibid.

³² LE WINO, Frédéric, op. cit.

La Compagnie Générale des eaux

□ Selon un journaliste du *Nouvel Économiste*, “un homme d'affaires bien renseigné évalue à près de 100 millions de francs (environ 26 millions de dollars) les contributions de la CGE aux divers partis politiques français. Le plus souvent, ces sommes sont consenties de façon occulte”³³.

□ “Le *Financial Times* de Londres révélait, le 13 février 1996, que la Générale des eaux faisait l'objet de graves allégations en Argentine: les citoyens de la ville de Tucuman affirment que la compagnie leur a livré de l'eau contaminée, assez dangereuse pour provoquer le choléra, la typhoïde et l'hépatite”³⁴. Ironiquement, la Générale avait doublé les tarifs de l'eau de cette ville l'année dernière.

□ La société québécoise Montenay inc., une filiale de la Générale, a été récemment condamnée à payer une amende de 125 000 \$, par la Cour du Québec, pour évasion fiscale au cours des années 1994 et 1995.³⁵

□ Une étude sur l'industrie européenne de l'eau nous informe que “la Générale des Eaux a été poursuivie en justice avec succès en juillet 1994, pour avoir fourni de l'eau de mauvaise qualité à une communauté en France (à Tréguex, en Côtes d'Armor). Les poursuites contre la société furent engagées par les habitants locaux (...) suite à l'approvisionnement d'eau impropre à la consommation en raison d'un excédent de nitrates et de pesticides pendant 476 jours entre 1990 et 1993”³⁶.

□ La Générale des eaux serait impliquée dans des affaires de “recel de trafic d'influence”. Le juge d'instruction parisien Laurence Vichnievsky enquête. De 1984 à 1994, la Générale aurait versé plus de 15 millions de francs (4 millions de dollars) à un conglomérat de bureaux d'études et de sociétés de services proches du Parti communiste³⁷.

“L'affaire de la Réunion”, de la Compagnie Générale des eaux.

□ L'ex PDG de La Générale, Guy Dejouany (qui a été remplacé par Jean-Marie Messier en juin 1996), “a été mis en examen pour “corruption active” le 24 mai 1995. Un juge d'instruction l'a interrogé pour un affaire de commissions occultes versées par son groupe pour l'obtention du marché de l'eau de la Réunion (une île française

³³ BEAU, Nicolas, NOUZILLE, Vincent, “Cet homme est-il trop puissant?”, *Le nouvel Économiste*, 14 janvier 1994.

³⁴ LABERGE, Yvon, NOËL, André, “La Générale des eaux propose une société mixte à Montréal”, *La Presse*, 25 février 1996.

³⁵ CLÉMENT, Éric, “Montenay Inc. devra payer 125 000\$ pour fraude fiscale”, *Le Devoir*, 19 janvier 1996.

³⁶ Étude du Comité syndical européen des services publics (CSESP) sur l'industrie de l'eau : rapport final, 1994.

³⁷ GATTEGNO, Hervé et PARINGAUX, Roland-Pierre, “Robert Hue et Georges Marchais mis en examen dans l'affaire Sicopar”, *Le Monde*, 16 octobre 1996.

au large de Madagascar)³⁸.

□ L'édition du 10 octobre 1996 du *Monde* souligne que "deux hauts responsables de la Compagnie Générale des eaux jugés pour la première fois dans un procès de corruption politique ont reconnu, mercredi 9 octobre, avoir versé des millions de francs destinés à la municipalité de Saint-Denis de la Réunion entre 1990 et 1993". En bref, la CGE "admet avoir passé une sorte de pacte de corruption avec une grande ville française"³⁹.

□ Puis, le verdict fut rendu et "le procureur de la République a requis, mercredi 16 octobre 1996, deux années d'emprisonnement, dont neuf mois ferme, à l'encontre de MM. Deschamps et Tardieu, responsables de la Compagnie générale des eaux. Trois ans de prison, dont dix-huit mois ferme, ont été demandés contre l'ancien maire socialiste de Saint-Denis, Gilbert Annette. Le système de corruption aurait permis le versement de 12,5 millions de francs⁴⁰, soit plus de 3 millions de dollars.

□ L'ex PDG de la Générale, Guy Dejouany, a bénéficié d'un non-lieu le 19 juillet 1996. Le juge d'instruction "estimant qu'il n'existait pas de charges suffisantes contre lui"⁴¹. Un journaliste du *Monde* note que, dans toute cette affaire, "il reste un paradoxe majeur: comment imaginer que Guy Dejouany, l'ancien PDG de la Générale des eaux, absent du procès, a pu ignorer le versement de plusieurs millions de francs par la CGE pour financer la première ville française d'outre-mer?"⁴².

La Lyonnaise des Eaux

□ *La Presse* de février 1996 nous indiquait qu' "À Grenoble, le prix de l'eau a triplé en six ans, depuis qu'une filiale de la Lyonnaise gère le réseau. L'attribution de la gestion a donné lieu à un procès retentissant: la Lyonnaise avait renfloué le journal électoral de l'ancien maire, Alain Carignon. Celui-ci a été condamné à la prison"⁴³. Depuis l'arrivée du nouveau maire, le socialiste Michel Destot, la ville a repris une partie du contrôle de la société d'eau grenobloise et le prix de l'eau a chuté de 11%⁴⁴.

³⁸ LABERGE, Yvon, NOËL, André, "La Générale des eaux propose une société mixte à Montréal", *La Presse*, 25 février 1996.

³⁹ INCIYAN, Erich, "La Générale des eaux reconnaît des financements politiques illégaux", *Le Monde*, 10 octobre 1996.

⁴⁰ "Des peines de prison ferme sont requises dans le procès de la corruption à la Réunion", *Le Monde*, 18 novembre 1996.

⁴¹ INCIYAN, Erich, "La Générale des eaux reconnaît des financements politiques illégaux", *Le Monde*, 10 octobre 1996.

⁴² Ibid.

⁴³ LABERGE, Yvon et NOËL, André, "Trois titans convoitent l'eau de Montréal", *La Presse*, 24 février 1996.

⁴⁴ FRANCILLON, Claude, op. cit.

□ Jean-Jacques Prompsy, ancien directeur commercial de la Lyonnaise, a été écroué le 24 janvier 1996, pour l'attribution à la Lyonnaise de la concession de la distribution d'eau à Issoudun en France. Ce n'était pas la première fois que la passation d'un marché de distribution d'eau lui valait des poursuites. "M. Prompsy a été condamné en novembre 1995 à quatre ans de prison avec sursis à Lyon. Le tribunal correctionnel avait renoncé à le condamner à la prison ferme, laissant percevoir ses doutes: "Jean-Jacques Prompsy n'est-il que l'exécutant d'une politique de corruption définie à un autre niveau par la Lyonnaise? Est-il le corrupteur unique au sein de la Lyonnaise?"⁴⁵

□ La Lyonnaise des eaux a facturé sur tous les mètres cubes d'eau consommés, une taxe spéciale baptisée "voies navigables" sans y être autorisée⁴⁶.

□ André Kamel, un cadre supérieur de la Lyonnaise des eaux, a été mis en examen pour abus de biens sociaux⁴⁷

□ Louis Bera, président de Sorecom, une filiale de la Lyonnaise, a été condamné pour corruption dans "l'affaire de Grenoble"⁴⁸.

Le groupe Bouygues

□ "Une trentaine de dirigeants (...) sont mis en examen ou menacés de l'être, pour trafic d'influence, abus de biens sociaux, corruption, financement occulte, faux et usage de faux, ententes illicites sur les appels d'offres, délits d'initiés, etc"⁴⁹

□ L'ancien chef du service informatique du groupe, Phan Van Quan, a révélé l'existence d'un petit logiciel baptisé Drapo, qui permettait de sortir une offre de service gagnante. Le logiciel fabriquait des offres concurrentes étudiées et solides tout en étant légèrement plus chères. Le tout était imprimé sur du papier à en-tête de concurrents complaisants. Les municipalités n'y voyaient que du feu et accordaient le contrat à Bouygues. L'affaire est devant les tribunaux⁵⁰.

□ Patrick Le Lay, PDG de TF1 (filiale de Bouygues), est impliqué dans l'affaire de pots-de-vin versés par la

⁴⁵ "Pierre Bourque et la Lyonnaise : de vieilles connaissances", La Presse, 25 février 1996.

⁴⁶ "Eau potable", Alternatives Économiques, Avril 1995.

⁴⁷ ADESCAT, Bruno, "La cohorte des patrons devant la justice", L'Express, 11 juillet 1996.

⁴⁸ FRANCILLON, Claude, op. cit.

⁴⁹ LABERGE, Yvon et NOËL, André, "Un atout pour SNC et Bouygues", La Presse, 25 février 1996.

⁵⁰ MARMOZ, Robert et RAFFY, Serge, "Quand l'affaire Bouygues rejoint l'affaire Noir-Botton", Le nouvel Observateur, du 25 au 31 janvier 1996.

chaîne à l'ancien président de France-Loto, Gérard Colé⁵¹.

□ Patrick Leleu, directeur général de Bouygues Télécom, est soupçonné par un juge de Versailles d'avoir versé une commission occulte à un intermédiaire du RPR (parti politique : le Rassemblement pour la République) pour obtenir des informations confidentielles sur le marché de la Bibliothèque de France⁵².

□ Jean-François Fonlupt, patron de la filiale cinéma du groupe, Ciby 2000, a été mis en examen pour une ténébreuse affaire de délit d'initié⁵³.

□ Le PDG du groupe Bouygues, Martin Bouygues, a été "condamné à 163 millions de francs d'amendes (42 millions de dollars) par le Conseil de la concurrence et inculpé d'abus de biens sociaux"⁵⁴.

UNE NATIONALISATION DE L'EAU POTABLE EN FRANCE?

Les trois groupes français ont identifié les services publics comme étant un axe de croissance crucial dans les années à venir. Elles déploient beaucoup d'efforts et d'argent à convaincre les autorités de la nécessité de la privatisation: "cela signifie intervenir dans les questions telles que les normes de qualité de l'eau, le financement des plans d'amélioration de l'environnement, les politiques sociales (...) cela signifie également influencer les politiques financières internationales des institutions telles que la Banque mondiale, ainsi que financer des partis politiques et des hommes politiques à tous les niveaux"⁵⁵

Pourtant, pendant que les compagnies françaises de l'eau convoitent les aqueducs de la planète, et que la ville de Montréal évalue elle-même la possibilité de privatiser son service d'aqueduc, deux des principaux intéressés, la Lyonnaise des Eaux et la Générale des Eaux, sont menacés de nationalisation.

La Presse de Montréal citait en février de cette année une déclaration au journal *Le Monde* du

⁵¹ Ibid.

⁵² Ibid.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ DUVAL, Guillaume, op. cit.

⁵⁵ Étude du Comité Syndical Européen des Services Publics (CSESP), op. cit.

président de l'Assemblée nationale de France, Philippe Séguin : "On n'échappera pas à un débat sur la nationalisation, au moins partielle, des sociétés en question, compte tenu de l'importance déterminante qu'elles ont prise dans la vie des collectivités locales et de la suspicion que leur simple contact génère désormais" ⁵⁶.

La France est bien équipée pour faire face à la corruption, contrairement au Québec. Là-bas, les magistrats n'hésitent pas à emprisonner les politiciens et les gens d'affaires véreux, et la législation a des dents : des administrateurs ont été emprisonnés pour avoir mal administré un bien public et l'avoir utilisé à des fins personnelles, une infraction qu'on nomme "abus de biens sociaux". Pourtant, les affaires de corruption foisonnent. Au Québec, où de telles législations sont inexistantes, et où la magistrature est disons plus "conciliante", on voudrait confier nos aqueducs et autres biens publics au secteur privé ; comment peut-on prétendre être en mesure de protéger convenablement les intérêts des citoyens?

⁵⁶ LABERGE, Yvon, NÔEL, André, "Trois titans convoitent l'eau de Montréal", La Presse, 24 février 1996.

EXPERTISE DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

DES ENTREPRISES QUI VIVENT DU DÉMANTÈLEMENT DE L'ÉTAT

Le tableau suivant présente les nombreux domaines d'activités dans lesquels sont présents les trois géants français :

Domaine d'activité	Générale	Lyonnaise	Bouygues
Eau potable et eaux usées	✓	✓	✓
Collecte des déchets	✓	✓	✓
Énergie	✓	✓	✓
Communications	✓	✓	✓
Travaux publics	✓	✓	✓
Routes et infrastructures	✓	✓	✓
Soins de santé	✓	✓	
Gestion des prisons		✓	
Gestion et entretien des parcs	✓	✓	
Transport en commun	✓		
Stationnement urbain	✓		
Gestion des immeubles			✓
Construction et entretien des immeubles			✓
Meunerie et produits surgelés			✓

Étonnant, n'est-ce pas, de voir des firmes privées évoluer dans des domaines aussi variés et peu reliés que la collecte des déchets, la gestion des prisons et les télécommunications? À voir les trois compagnies françaises développer des intérêts dans autant d'activités disparates, on finit par croire

que les gens du secteur privé ont toutes les compétences et les expertises.

En réalité, ces divers champs d'activités ont tous un point en commun : il s'agit d'activités étroitement liées au secteur public. Nous retrouvons dans cette liste, par exemple, d'anciennes sociétés d'État, des services municipaux, des compagnies de travaux publics, et plusieurs activités où l'État est encore très présent.

La réelle expertise de ces quatre compagnies, c'est de profiter du démantèlement de l'État en s'accaparant des biens publics. À ce jeu, les compagnies françaises sont passées maîtres, comme en témoignent les nombreuses mises en accusation pour corruption et pots-de-vin. Leur véritable compétence consiste à exercer un lobby intensif auprès des politiciens et des fonctionnaires.

Peu importe que les sociétés d'État et les activités publiques acquises par ces compagnies privées soient mal gérées par la suite à cause d'un manque de compétences diversifiées, puisque bien souvent ces nouvelles activités sont transférées au secteur privé pour une bouchée de pain. De plus, ces sociétés ne se gênent pas pour agir en collusion pour les appels publics d'offres et faire ainsi grimper artificiellement les prix pour les gouvernements. Finalement, plusieurs activités sont des monopoles naturels, que n'importe quel gestionnaire peut rentabiliser en ajustant les prix chargés à une clientèle captive. Bref, les profits répétés de ces trois compagnies ne sont pas le gage d'une expertise et d'une saine gestion, loin de là.

LE PRIVÉ ET LA "TECHNOLOGIE"

Certaines compagnies privées se vantent de posséder l'expertise ou encore des "systèmes ultrasophistiqués" dans leur tentative de faire main basse sur le réseau d'aqueduc de Montréal. Ne perdons pas de vue **"que le secteur public a accès aux mêmes connaissances et à la même technologie que les investisseurs privés."**⁵⁷

⁵⁷ Revue de Presse du Bulletin de l'Association canadienne des eaux potables et usées (ACEPU), janvier 1996.

Il s'agit une fois de plus de faire preuve de jugement et d'objectivité et ne pas oublier que pour le privé, la technologie est au service du profit et non pas du citoyen. Par exemple, quels avantages retirent les citoyens français du fait que l'on puisse, grâce à la technologie, relever à distance, voire par satellite, leurs compteurs d'eau domestiques? Il ne faut pas mordre à l'appât des gadgets coûteux et inutiles. Si toutefois les technologies s'avèrent utiles, rien n'empêche alors la ville de les acheter.

En attendant, Montréal se tient à la fine pointe des innovations et le Québec joue en Amérique du Nord un rôle de leader dans le domaine de l'eau potable depuis 25 ans, ayant introduit des techniques de pointe comme la décantation dynamique, l'ozonisation et la filtration sur charbon actif biologique.

LE MODÈLE FRANÇAIS DE SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE

LE MODÈLE DES SOCIÉTÉS D'ECONOMIE MIXTE AU QUÉBEC

L'ancien ministre des Affaires municipales et actuel ministre d'État des ressources naturelles, Guy Chevrette, a récemment déposé à l'Assemblée nationale un avant-projet de loi sur les Sociétés d'économie mixte (SEM). Si elle est adoptée, la loi permettra aux municipalités de créer une société indépendante avec une entreprise de leur choix pour gérer un service municipal. Les SEM pourraient s'occuper de tous les services, de l'eau potable à la collecte des ordures en passant par le transport en commun, à l'exception de la police et de la protection contre les incendies. Ce modèle est directement calqué sur le système français. Alors que les contrats avec le privé dans le domaine de l'eau au Québec ne dépassent guère 5 ans (maximum 10 ans), avec les SEM ils pourraient, tout comme en France, s'étirer sur plus de 20 ans. La Générale des Eaux, par exemple, favorise pour Montréal un contrat à long terme portant sur 20 à 30 ans. Il est à espérer que le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, n'ait pas abandonné la possibilité d'ajouter l'eau comme autre exception aux SEM, comme il le soulignait le 5 mars 1996, lors de l'ouverture de la commission parlementaire sur l'avant-projet de loi sur la création des SEM.

ABSENCE DE TRANSPARENCE

Avec les Sociétés d'Économie Mixte, la ville et les citoyens y perdraient beaucoup. À commencer par le fait qu'il n'y aurait pas d'appel d'offres pour choisir le partenaire de la municipalité. Comment faire alors pour choisir le partenaire le plus compétent? Comme le souligne Robert Faille, spécialiste des questions de privatisation et de tarification de l'eau au Québec, une telle situation "ouvre toute

grande la porte au favoritisme (...) Dans le cas de la distribution de l'eau, les risques de patronage portent sur des millions de dollars"⁵⁸.

Le contrôle visible qui existe quand un service appartient à la ville disparaîtrait car "la gestion des opérations courantes se fera sous le couvert du secret commercial" comme l'écrivent les chercheurs de l'INRS-Urbanisation dans un mémoire qu'ils ont remis à la commission parlementaire sur l'avant-projet de loi⁵⁹. Adieu aussi, la transparence et la concurrence qui font en sorte que les achats se font au prix le plus bas possible, puisque les SEM ne seront pas obligées d'aller en appel d'offres pour acheter des biens ou services. De plus, comme l'explique Andreas Kremer⁶⁰, expert allemand dans la distribution d'eau potable, les entreprises privées auxquelles on a confié l'opération des aqueducs en France et en Angleterre ont tendance à absorber les fournisseurs de biens et services, ce qui fait en sorte que "les contrats d'entretien, d'ingénierie et de matériaux ont alors tendance à être gonflés, le groupe répartissant les profits entre ses différentes filiales". Et comme les SEM ne seraient pas obligées de rendre tous leurs documents publics, elles n'auraient pas à fournir de justification pour exiger une hausse du coût de l'eau.

LES PROBLÈMES DES SEM. EN FRANCE

Depuis 1983, les SEM de France peuvent "gérer toute activité d'intérêt général". Cette formulation floue qui permet bien des interprétations a mené plusieurs communes à la ruine.

Une des raisons expliquant ces catastrophes est que les SEM ont massivement eu recours aux emprunts pour se financer. Certaines banques ont prêté les yeux fermés à des SEM même si ces dernières étaient en fâcheuse position financière. Ces banques étaient assurées de pouvoir compter

⁵⁸ LABERGE, Yvon et NOËL' André, "Il y aurait risque de corruption, selon l'INRS", La Presse, 26 février 1996.

⁵⁹ HAMEL, Pierre J et STERCK, Alain, "Les sociétés d'économie mixte : pour le meilleur ou pour le pire?", Groupe de recherche sur les infrastructures et les équipements urbains (GRIEU), INRS-Urbanisation, 6 février 1996.

⁶⁰ PERREAULT, Mathieu, "Aqueducs : privatiser n'est pas rénover", La Presse, 23 mars 1996.

sur la capacité de payer des municipalités en cas de problème, si bien que maintenant plusieurs municipalités sont plus endettées et ont moins de services qu'avant l'arrivée des SEM chez elles.

Un exemple : la municipalité de Clichy-sous-Bois, qui se retrouve avec un passif de 600 millions de francs (156 millions de dollars), résultat de la SEM créée par le maire précédent. La municipalité est ruinée. **"On mettra dix ans à s'en relever"** ⁶¹ affirme le maire actuel Claude Dilain. Le 11 mars 1996, la Société d'Économie Mixte de la ville de Clichy-Sous-Bois a été mise en cause par la Chambre régionale des comptes. Le rapport provisoire évoque certaines opérations frauduleuses pratiquées par André Deschamps, ancien maire. Il est également question de **"l'émission de fausses factures et le rachat d'une société de M. Bouvron (ami personnel de l'ancien maire) qui était autrement promise à la faillite"** ⁶².

De plus en plus de SEM font les manchettes avec des questions de dérapages et de corruption. Des firmes de consultants perçoivent des sommes pour des projets qui ne se sont jamais réalisés. Des frais de commercialisation sont payés par les SEM pour des ventes qui ne se concrétisent pas, etc.

Le magazine l'Express du 25 avril 1996 révèle qu'une enquête effectuée en 1993 auprès d'une cinquantaine de collectivités locales a permis de constater une absence de transparence majeure dans les politiques de communication des villes. On leur reproche les faits suivants:

- ☐ Défaut d'appel à la concurrence.
- ☐ Non-respect des règles juridiques.
- ☐ Engagements de dépenses non communiqués.

Un rapport récent sur les SEM locales en France ⁶³ révèle quant à lui qu' **"un grand nombre de dérives et d'anomalies de gestion criantes, par exemple en termes de salaires ou de frais de représentation et de fonctionnement extravagants"**.

⁶¹ DELANGLADE, Sabine, **"Gabegie mode d'emploi"**, L'Express, 25 avril 1996,

⁶² Le Monde, 13 mars 1996.

⁶³ HAMEL, Pierre et STERCK, Alain, op. cit.

UN APPEL À LA PRUDENCE

Si l'on se fie à l'expérience française, les SEM sont loin d'être avantageuses pour la population. Comme l'avant-projet de loi sur les SEM du Québec s'en inspire, la logique la plus élémentaire exige que l'on soit très critique et qu'on ne se lance pas, sans réflexion préalable, dans une aventure dont les conséquences pourraient être fâcheuses. Nous avons l'avantage de pouvoir étudier des précédents et d'en tirer les conclusions qui s'imposent. De grâce, ne nous en privons pas.

LES TROIS GÉANTS FRANÇAIS DANS LE TIERS-MONDE

DES AFFAIRES D'EAU À TRAVERS LE MONDE : UN LIVRE RÉVÉLATEUR

Le livre "*GESTIONS URBAINES DE L'EAU*"⁶⁴ est le résultat d'un travail collectif qui a associé, de juin 1994 à juillet 1995, des universitaires, des cadres des grandes entreprises françaises et des fonctionnaires français et internationaux.

Ce livre a été écrit pour le compte du Conseil de Concertation de l'Eau et de l'Assainissement (CCEA), lequel se veut un forum d'échanges et d'idées. Le CCEA a été créé en 1990 par les "experts" du monde pour affronter ce qu'ils définissent comme étant le défi majeur de l'humanité dans les années à venir, soit **"d'alimenter en eau une population mondiale en croissance explosive"**⁶⁵. Cet ouvrage présente **"l'expérience française de gestion privée d'un bien public: l'eau. Par différents témoignages, il montre comment cette expérience a contribué à alimenter en eau les populations urbaines de divers pays ainsi que les difficultés auxquelles ont été confrontés les responsables de ce bien indispensable à la vie"**.

Parmi ceux qui ont collaboré à cet ouvrage, soulignons Mme Duval-Somville de la compagnie Générale des Eaux, M. Loosdregt de la Lyonnaise des eaux et M. Talbot de la Saur (groupe Bouygues), Guy Le Moigne, Conseiller Principal en Eau de la Banque Mondiale, ainsi que Frank Hartvelt, Directeur-Adjoint, Programme des Nations Unies pour le Développement, Division pour

⁶⁴ "*Gestions urbaines de l'eau*", sous la direction de Dominique Lorrain, Editions ECONOMICA, 1995.

⁶⁵ Toutes les citations en caractères gras sont tirées de "*Gestions Urbaines de l'Eau*".

la Science, la Technologie et le Secteur privé. Plusieurs autres spécialistes de divers pays, présents lors des séminaires de la CCEA à Louvenciennes en juin 1994 et à Montréal en juin 1995, ont également contribué à la réalisation de cet ouvrage.

LA COTE D'IVOIRE

Le groupe Bouygues est présent en Côte d'Ivoire depuis 1959, année où il créa la Société de distribution d'eau de la Côte d'Ivoire (Sodeci), en collaboration avec l'État ivoirien. En 1987, la Sodeci a obtenu la concession de tous les réseaux d'eau ivoiriens, à l'exception des puits et des forages des villages. La Côte d'Ivoire vit une crise économique depuis 1981, et elle a dû déclarer, en 1987, son incapacité à rembourser sa dette extérieure.

Malgré le climat économique difficile, les auteurs de *"Gestions Urbaines de l'Eau"* affirment que, pour la Sodeci (propriété de Bouygues), l'aspect social ne relève pas de sa partie du contrat et que le danger en période de crise pourrait être de perdre de vue cet objectif de la rentabilité: **"Le problème le plus crucial, dans la période de crise économique, est de trouver un équilibre entre les préoccupations sociales et de contrôle de l'État et celles de bonne gestion (...) de la société privée distributrice d'eau. Ce problème nécessite une concertation permanente entre les partenaires et la volonté du pouvoir politique de laisser travailler la société de manière indépendante tout en assurant la couverture des besoins sociaux"**.

Un exemple de "concertation permanente entre les partenaires" s'est produit après la dévaluation du CFA en janvier 1994. **"L'État a d'abord accepté une modulation de sa part de recette puis en 1994 a introduit une "Taxe à la Valeur ajoutée" conservée par le secteur"**. Pourtant, l'État n'est pas riche et la population encore moins, et cela, le groupe Bouygues le sait, puisqu'il doit pour compenser l'absence de richesse chez ses clients **"trouver sa marge dans une plus grande efficacité de gestion"**.

Façons d'obtenir une "marge bénéficiaire" pour la Sodeci

Méthode pour augmenter la "marge"

Effet sur la population ou les employés

Améliorer l'efficacité de la gestion:

- ☐ Diminuer les pertes d'eau (eau non facturée).
- ☐ Diminuer les "branchements sauvages".
- ☐ Obtenir de meilleurs contrôles et de meilleurs relevés de compteurs.

- ☐ Pas d'argent = pas d'eau.
- ☐ Ceux qui, faute de moyens financiers, se raccordent illégalement sur le réseau seront débranchés.
- ☐ Chaque mètre cube d'eau consommé sera rigoureusement enregistré et facturé.

L'innovation:

- ☐ Un exemple d'innovation: les bornes fontaines Yacoli.

- ☐ Suppression des bornes fontaines gratuites.
- ☐ Intensification de la "chasse" aux vendeurs d'eau illégaux.

Meilleure gestion du personnel:

- ☐ Imposer des critères de productivité.
- ☐ politique de féminisation.

- ☐ Trois cents relevés par jour par releveur, huit branchements par jour par plombier.
- ☐ Il est significatif que la politique de féminisation soit mentionnée comme façon d'augmenter la marge et non pas comme une politique sociale. On peut donc présumer que c'est parce que les femmes sont payées à plus bas salaires.

Pour Bouygues, il existe d'autres façons de dégager un bénéfice. Les auteurs ont observé que "la marge peut aussi être maintenue grâce à l'innovation comme avec les bornes-fontaines Yacoli adaptées aux consommateurs à très petits revenus. Ces bornes-fontaines, qui ont permis la suppression des bornes fontaines gratuites et une intensification de la chasse aux vendeurs illégaux d'eau, sont créatrices d'emplois : un fontainier, ayant un abonnement normal est habilité à vendre pour son compte de l'eau "à la pièce" (...) Ce système de privatisation de la revente de l'eau répond aux besoins des plus pauvres".

Les auteurs sont impressionnés par la performance de la Sodeci (propriété de Bouygues) du côté de la facturation et du recouvrement. Cela relève de l'exploit, en effet, car malgré le fait que "90% des abonnés de la Sodeci sont économiquement faibles et consomment très peu d'eau (la moyenne nationale étant de 322 mètres cubes par an (en 1993) alors qu'elle était de 886 mètres cubes en 1973)", "le ratio de facturation atteint en 1993 est de 86% et celui d'encaissement des clients privés de 97%". "Cette bonne performance résulte d'une très grande rigueur dans l'application des mesures de coercition". Les auteurs soulignent au passage que la force de la Sodeci, outre ses "méthodes de gestion très précises", relève "de l'informatisation qui permet à la fois une grande décentralisation (...) et un grand contrôle évitant les fraudes".

Quant aux points faibles de la Sodeci, selon les auteurs de "*Gestions Urbaines de l'Eau*", ils "concernent les créances de l'État et son rapport aux consommateurs; ils ne comprennent pas bien la fonction de la société et trouvent l'eau trop coûteuse. Pour que le monopole ne soit pas mal perçu, la Sodeci doit avoir une importante politique de communication, ce qu'elle met en oeuvre actuellement de manière très active".

Pour l'Afrique, la Sodeci est à la fois un modèle de modernité technologique et un modèle économique (par sa rentabilité et ses taux de recouvrement et de facturation). Ce qui n'est pas sans soulever des inquiétudes. En 1993, la Sodeci (propriété de Bouygues) a enregistré un bénéfice de 4% de son chiffre d'affaires, malgré la pauvreté extrême qui avait cours en Côte d'Ivoire.

LA GUINÉE

Tout d'abord, les auteurs nous préviennent que "ce pays avait choisi un régime socialiste", mais que "ce système "tout public" s'est effondré en 1984 et un autre gouvernement, avec une autre philosophie économique, a pris le pouvoir. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont alors été appelés pour aider le pays à relancer son économie, ce qui s'est réalisé à travers un plan d'ajustement structurel et une modification en profondeur de toute l'économie guinéenne".

En 1985, "la Banque mondiale (...) proposait d'investir, avec l'aide d'autres banques de développement (...), cent millions de dollars américains dans le secteur mais souhaitait un changement dans les structures et les méthodes de distribution de l'eau potable. Dans cette perspective, elle avait commandité une étude très complète, préalablement à son intervention, et le consultant avait suggéré de nouvelles structures et une privatisation du service". En 1986, un nouveau schéma institutionnel convenant à la Banque mondiale fut accepté par les autorités guinéennes.

En 1988, la Saur (groupe Bouygues) et la Générale des Eaux gagnent un appel d'offres international pour la distribution de l'eau en Guinée. Le contrat est d'une durée de 10 ans. Un an plus tard, les deux sociétés françaises créent avec l'État guinéen la Société d'Exploitation des Eaux de Guinée (Seeg).

CRÉATION D'UNE POLICE DES EAUX

Une fois le contrat de distribution acquis, la Seeg doit solutionner un grave "problème" : "Les guinéens n'avaient pas l'habitude de payer pour le service de l'eau; ils n'avaient pas d'abonnements, ni de compteurs". Pour la Seeg, il faut "prévoir des mesures de transition pour que les partenaires puissent percevoir une rémunération (...) et que l'utilisateur puisse faire face à cette dépense, nouvelle pour lui". Dans sa recherche pour trouver une solution au problème, la Seeg (propriété de Bouygues et de la Générale) rencontre l'oreille attentive de la Banque mondiale.

"Après avoir fait imposer un prix plus réel aux consommateurs, la Banque mondiale s'est engagée à verser à l'exploitant pendant dix ans, mais avec une participation dégressive à partir de la quatrième année, une subvention pour ne pas faire peser trop lourdement et trop brutalement les coûts sur l'utilisateur. Le coût facturé à l'utilisateur a donc augmenté progressivement et atteindra la couverture du coût réel vers 1998". La Banque mondiale joue ici un rôle important, comme c'est souvent le cas lors de cessions d'infrastructures publiques au secteur privé dans les pays moins favorisés⁶⁶.

⁶⁶ pour plus d'informations sur les liens entre la Banque mondiale et le secteur de l'eau, se référer à l'annexe 2 du présent document

Mais, malgré l'aide de la Banque mondiale, les sociétés françaises ont fort à faire pour s'imposer auprès de la population: "des campagnes d'informations ont été faites, mais ne pas détourner l'eau ou payer régulièrement restent des comportements non spontanés, d'autant plus que l'eau apparaît chère et d'un coût croissant. Il fut parfois nécessaire de recourir à l'armée pour arracher les branchements illégaux ou d'imposer des coupures de branchements en cas de non-paiement. L'inexistence d'une police des eaux est un grand obstacle à la privatisation dans la mesure où l'absence de règles empêche une bonne politique de recouvrement financier."

L'affirmation faite ci-haut est très grave. Les auteurs de "*Gestions Urbaines de l'Eau*" n'hésitent pas à dire que, pour se doter "d'une bonne politique de recouvrement financier", les compagnies privées présentes en Guinée peuvent faire intervenir l'armée, même si cela doit priver des familles entières d'un accès à l'eau potable, une nécessité première de la vie. La violence devient légitime au nom d'intérêts capitalistes étrangers. Loin de s'en excuser, les auteurs vont jusqu'à déplorer l'absence d'une police qui pourrait assumer ce rôle en permanence. Ils réaffirment plus loin que "si l'État tarde à mettre en place une police des eaux ou à payer sa dette, la Seeg ne pourra pas remplir son service. Si les usagers n'ont pas une nouvelle discipline et des revenus suffisants (car l'effort qu'on leur demande est élevé), le réseau ne pourra pas se développer".

L'acharnement de la Seeg (propriété de Bouygues et de la Générale) concernant les façons de discipliner les consommateurs ne s'arrêtent pas là. "Les difficultés économiques des Guinéens, mais aussi les habitudes de non-paiement, rendent les recouvrements difficiles et la Seeg préfère organiser des campagnes de coupures plutôt que des coupures automatiques. Il y avait cependant 4 800 branchements coupés fin juin 1994. La période "pédagogique" n'est pas encore terminée mais il faut que la Seeg améliore ses ratios d'exploitation (...) en particulier il faut que diminuent les quantités d'eau non payées". "*Gestions Urbaines de l'Eau*" nous indique que le nombre d'abonnés de la Seeg en Guinée était de 19 000 en 1993. Si ce nombre est resté stable au cours des 6 mois suivants, cela veut dire qu'en juin 1994, il y avait près de 25% de la clientèle de la Seeg dont les robinets ne donnaient que de l'air. Peut-on encore parler d'un service public?

Les auteurs du livre poussent l'effronterie à la limite du mauvais goût en affirmant que "les points faibles résident dans le comportement des usagers et leur capacité à payer dans une période de difficultés économiques. Lorsque les aides apportées pour réduire les coûts vont s'arrêter, le coût réel sera-t-il supportable pour le plus grand nombre des usagers potentiels? Un autre point faible tient au montage institutionnel lui-même et surtout à la conception du contrat qu'a chacun des deux principaux acteurs : la Sonég qui s'en tient au contrat et rien qu'au contrat et la Seeg qui cherche des espaces de liberté". Il est curieux de constater que le contrat légal, qui lie deux parties partout dans le monde moderne, soit une source de malaise pour Bouygues et la Générale des Eaux (propriétaires de la Seeg) et que ces derniers souhaitent revenir sur leurs engagements pour trouver des "espaces de liberté" au détriment de la Société Nationale des Eaux de Guinée (Sonég). Cette dernière appartient en totalité à l'État guinéen et supervise l'activité de la Seeg.

Malgré toutes ses "difficultés" la Seeg a réussi à générer en 1993, un profit net équivalent à 2,5% de son chiffre d'affaires.

CONCLUSION DES EXPÉRIENCES AFRICAINES

"La mise en relation de ces deux expériences fait apparaître l'importance de la police des eaux et de l'éducation des consommateurs d'eau comme préliminaires à toute privatisation. Elle montre aussi la nécessité d'adapter les réseaux à la crise économique et à la précarité d'un très grand nombre d'urbains: bornes-fontaines, revendeurs... La convergence des intérêts de l'État et du secteur privé reste toujours un point délicat dans des pays où la notion d'intérêt public n'est pas clairement distinguée de celle d'intérêt politique, compte tenu de la jeunesse des États particulièrement en Afrique".

AUTRES PRIVATISATIONS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Buenos Aires:⁶⁷

La privatisation du réseau d'eau de Buenos Aires doit être vue comme une privatisation "stratégique", car en s'appropriant le symbole que représente la plus grande concession de services d'eau du monde, le secteur privé démontre clairement sa détermination à prendre contrôle de tous les réseaux de la planète.

Lors de l'obtention du contrat d'approvisionnement d'eau de Buenos Aires, la nouvelle entreprise de la Lyonnaise, Aguas Argentinas (qui s'est associée avec d'autres partenaires pour l'occasion, parmi lesquelles la Générale des Eaux et Anglian Water) a promis des investissements d'un milliard de dollars dans le réseau au cours des cinq premières années.

La mise de fonds de la Lyonnaise ne s'éleva pas à plus de 30 millions de dollars, c'est-à-dire une part de 25% sur les 120 millions de capital d'Aguas Argentinas. Les autres sommes d'argent furent avancées par diverses sources, dont une participation importante de la Banque mondiale (voir annexe 2 pour plus d'informations sur la Banque mondiale).

Macao

"En 1985, Lyonnaise des eaux, en partenariat avec le Groupe de Hong Kong New World Development, prenait le contrôle de la Société des Eaux de Macao (SAAM)".

Dans une section sur "les relations avec les consommateurs", les auteurs de *"Gestions Urbaines de l'Eau"* nous informent que "la SAAM a pris différentes mesures afin d'améliorer les relations avec les consommateurs". En voici les grandes lignes : "1- Un vaste programme de remplacement des compteurs a été réalisé. 2- La relève des compteurs est réalisée au moyen de micro ordinateurs portables (sic). 3- Les consommateurs sont informés à l'avance des coupures d'eau rendues nécessaires par l'exploitation du réseau". S'agit-il de la relation avec les compteurs ou avec les consommateurs?

⁶⁷

Toutes les informations sur Buenos Aires sont tirées de L'Étude du Comité syndical européen des services publics (CSESP), Rapport final, 1994.

UNE NOUVELLE REDISTRIBUTION DE LA RICHESSE

Dans une conclusion de près de vingt pages, les auteurs soulignent, entre autre, qu'en "voulant réformer la distribution d'eau, apparemment technique, les acteurs touchent en fait à une certaine manière d'organiser la redistribution des revenus dans le pays, à un certain équilibre entre la société civile et le politique, à des modes de vie". Ce résultat a été observé partout dans le monde, "cette résistance de système qui se cristallise autour de la tarification se retrouve en d'autres pays - la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali et aussi l'Italie. La "bonne" solution serait de faire payer le prix, afin de réduire les gaspillages et pour dégager des recettes d'exploitation". Cependant, "Il est difficile d'obtenir le paiement du prix du service soit parce que les revenus sont trop faibles, soit que des habitudes de gratuité ont été prises".

Dans un encadré intitulé "Les points stratégiques", les auteurs précisent qu' "il faut respecter quelques principes simples". Le dernier de ces principes est "un équilibre financier". Et, continuent-ils, "si les revenus des populations ne permettent pas de payer le coût, au moins les subventions d'équilibre seront calculées en toute connaissance de cause". C'est-à-dire que les subventions de la Banque mondiale sont essentielles pour équilibrer leurs revenus dans les pays trop pauvres.

Toute cette emphase mise sur la perception des factures et l'importance des profits nous indique de façon plus précise à quoi correspond "l'expérience française de gestion privée d'un bien public: l'eau".

Cela nous indique de façon très claire jusqu'où ces compagnies, qui veulent obtenir le contrat de Montréal, sont prêtes à se rendre pour faire croître leurs bénéfices. Ces renseignements sont utiles dans la mesure où il est crucial d'être bien informé sur ceux qui nous proposent une association sur une période de deux ou trois décennies. Et, dans le cas présent, les expériences à travers le monde et les faits recensés dans la section portant sur l'éthique des compagnies françaises tendent à nous démontrer que ce ne sont ni des enfants de coeur, ni des philanthropes.

CONSIDÉRATIONS SOCIALES ET MORALES

La tarification de l'eau créera deux classes de citoyens : ceux incapables d'acheter la quantité d'eau requise pour leurs besoins essentiels et les autres. Ira-t-on jusqu'à marginaliser encore plus ceux qui ne peuvent payer en appliquant la technique utilisée par la Lyonnaise des Eaux à Buenos Aires, où l'on a décidé de "peindre de couleurs vives le trottoir devant les maisons des mauvais payeurs afin de les avertir qu'on risque de leur couper l'eau"⁶⁸.

"Le service de l'eau n'est pas un marché commercial, mais d'abord et avant tout un service public. L'entreprise privée peut collaborer avantageusement à la gestion publique du service de l'eau, mais il faut toujours se rappeler que cette association n'a de sens que si le payeur de taxes est mieux servi". Yves Séguin, qui a prononcé ces mots en 1994, au cours de sa conférence intitulée "La gestion déléguée" lors d'un colloque organisé par l'Association de Diplômés HEC, aurait avantage à se rappeler ses propres paroles. Car que représente l'eau pour la Générale des Eaux (dont monsieur Séguin est à l'emploi), sinon un vaste marché?

Et la CGE est au service de qui lorsqu'elle coupe l'eau : du public ou de ses profits? Des déclarations comme celle de monsieur Séguin ne contribuent qu'à garder dans le brouillard les implications et les enjeux réels mis en cause.

⁶⁸

PHILIPON, Thierry, "Histoires d'eaux", le nouvel Observateur, du 20 au 26 juin 1996.

RECENSION DES COMPORTEMENTS QUESTIONNABLES

D'UN POINT DE VUE MORAL

1- **Interventions de l'armée en Guinée pour arracher des branchements illégaux ou pour couper des branchements d'eau en cas de non paiement.**

2- Une législation devrait être introduite prochainement en Guinée pour la création d'une police des eaux. Les sociétés françaises sont en faveur d'une telle police et ne s'en cachent pas. Elles affirment dans le livre *"Gestions urbaines de l'eau"* **"L'inexistence d'une police des eaux est un grand obstacle à la privatisation dans la mesure où l'absence de règles empêche une bonne politique de recouvrement financier"**. Une telle police risque de proliférer dans les pays pauvres où la dépense pour l'eau gruge une part importante du budget des citoyens.

3- Les grandes sociétés françaises appliquent une politique générale du "profit d'abord". Ce qui a parfois des conséquences graves lorsque la marchandise vendue est le liquide le plus essentiel à la vie. Mais qu'importe, on impose une **"très grande rigueur dans l'application des mesures de coercition"** en Côte d'Ivoire pour obtenir un taux de 97% d'encaissement des factures émises en 1993. Le tout dans un pays où **"90% des abonnés (...) sont économiquement faibles et consomment très peu d'eau"**.

4- **Livraison d'eau impropre à la consommation:**

☐ **Argentine : "Les citoyens de la ville de Tucuman affirment que la compagnie (la Générale des Eaux) leur a livré de l'eau contaminée assez dangereuse pour provoquer le choléra, la typhoïde et l'hépatite"**⁶⁹.

☐ **France: "La Générale des Eaux a été poursuivie en justice avec succès, en juillet 1994, pour avoir fourni de l'eau de mauvaise qualité à une communauté en France (à Tréguex, en Côtes d'Armor)"**⁷⁰.

⁶⁹ NOËL, André et LABERGE, Yvon, **"La Générale des eaux propose une société mixte à Montréal"**, La Presse, 25 février 1996.

⁷⁰ Étude du Comité syndical européen des services publics (CSESP), op. cit.

❑ Angleterre: "La privatisation de l'eau au Royaume-Uni a entraîné une dégradation des normes de qualité de l'eau. Les sociétés préfèrent minimiser les coûts et augmenter ainsi le nombre d'incidents de pollution affectant la qualité de l'eau potable"⁷¹

5- Augmentation faramineuse des prix de l'eau, en voici quelques exemples:

❑ France: En 1994, pour une troisième année consécutive la hausse annuelle moyenne du prix de l'eau a dépassé les 10%⁷².

❑ Paris: Hausse du prix de l'eau de 154% depuis la privatisation en 1984 alors que l'inflation n'a été que de 54% au cours de la même période⁷³.

❑ Strasbourg: Augmentation du prix de l'eau de 16% en 1994⁷⁴.

❑ Besançon: Augmentation du prix de l'eau de 18% en 1994⁷⁵.

❑ Grenoble: Le prix de l'eau a presque triplé entre 1989 (année de la privatisation) et 1995, passant de 4,85 francs le mètre cube à 13,59 francs⁷⁶.

❑ Angleterre: Le prix de l'eau a augmenté de 55% lors des quatre années suivant la privatisation⁷⁷.

6- Manque d'éthique troublant. Le nombre de scandales, de mises en accusations et de condamnations est impressionnant.

7- Les compagnies d'eau contribuent activement à augmenter le déséquilibre Nord-Sud en s'associant avec la Banque mondiale pour l'exploitation des sources d'eau des pays "émergents". Cette dernière subventionne les compagnies du nord pour qu'elles s'établissent au sud et qu'elles exploitent les précieuses richesses naturelles de ces pays, plutôt que de subventionner la construction d'infrastructures qui retourneraient entre les mains des populations locales par la suite.

⁷¹ Ibid.

⁷² LE WINO, Frédéric, op. cit.

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ FRANCILLON, Claude, op. cit.

⁷⁷ JOHNSON, Michael, op. cit.

SANTÉ PUBLIQUE

Le fait que la motivation derrière tous les gestes posés par le privé soit de nature à générer des profits représente un danger pour la santé des citoyens, car trop souvent ces **“sociétés préfèrent minimiser les coûts et augmenter ainsi le nombre d’incidents de pollution affectant la qualité de l’eau potable”⁷⁸**.

Le privé prendrait-il le risque de distribuer une eau qu’il sait contaminée? Il est légitime et nécessaire de soulever cette question sachant ce qui s’est produit en Argentine, où la Générale des eaux est accusée d’avoir livré de l’eau contaminée, assez dangereuse pour provoquer le choléra, la typhoïde et l’hépatite, ou en Angleterre, où **“la privatisation de l’eau (...) a entraîné une dégradation des normes de qualité de l’eau”⁷⁹**.

Notons également qu’en France, la CGE **“a été poursuivie avec succès, en juillet 1994, pour avoir fourni de l’eau de mauvaise qualité à une communauté (à Tréguen en Côtes d’Armor) (...) Suite à l’approvisionnement d’eau impropre à la consommation en raison d’un excédent de nitrates et de pesticides pendant 476 jours entre 1990 et 1993”⁸⁰**.

Le privé pourrait également être tenté de mettre en application des techniques résultant de ses propres recherches, malgré le fait que ces techniques n’aient pas encore prouvé leur efficacité ou qu’elles ne soient certifiées sans risques, et cela au détriment d’une technologie beaucoup plus efficace et approuvée dans plusieurs pays, mais mise au point par un concurrent. La gestion municipale, une fois de plus, évite ce genre de danger.

⁷⁸ Étude du Comité Syndical Européen des Services Publics (CSESP) sur l’industrie européenne de l’eau, op. cit.

⁷⁹ Ibid.

⁸⁰ Ibid.

L'IMPLICATION DES TROIS COMPAGNIES FRANÇAISES AU QUÉBEC

CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

La stratégie des trois géants est simple et a démontré son efficacité en France : d'abord s'emparer de la distribution de l'eau d'une ville, puis étendre son emprise sur les autres services publics grâce à de nombreuses filiales. Ces dernières leur offrent le double avantage de renforcer leur mainmise et de brouiller les pistes. Ce travail d'implantation et d'appropriation de la richesse est déjà bien amorcé au Québec.

La Compagnie Générale des Eaux⁸¹

Le chiffre d'affaires de la CGE au Québec est de plus de 100 millions de dollars et elle y emploie 3000 personnes. Elle vient d'étendre son contrôle à l'agence de sécurité Garda et au groupe Champlain (résidences pour personnes âgées). Son représentant le plus connu au Canada est Yves Séguin, ancien ministre du Revenu du Québec.

La Générale propose à la Ville une société mixte, la "Montréal Inc.", qui serait détenue à 51% par la ville et à 49% par un consortium privé, majoritairement canadien. Le partenaire canadien de la Générale est Power Corporation. Ils se cherchent toujours un troisième partenaire.

Il semble que la Générale souhaite que la privatisation englobe, en plus du réseau de production et de distribution d'eau de la Ville de Montréal, la gestion du réseau d'épuration de la Communauté

⁸¹ LABERGE, Yvon, NÔEL, André, "La Générale des eaux propose une société mixte à Montréal", La Presse, 25 février 1996.

urbaine de Montréal (la Générale traite déjà les eaux usées de la ville d'Ottawa et de plusieurs villes au Québec), comme l'indique un passage d'un mémoire sur la gestion de l'eau, qu'Yves Séguin a remis à la Ville de Montréal, où il est écrit que le partenaire privé devra pouvoir assurer "la prise en charge du traitement des eaux usées". Ce qui, dans le fond, serait un bon coup de pouce pour les 20% d'actions que la Générale détient dans John Meunier, un fabricant canadien d'équipements pour les usines d'épuration.

La Lyonnaise des Eaux

La Lyonnaise est présente au Canada depuis plus de quarante ans. Le groupe Janin, une filiale canadienne de GTM-Entrepose qui appartient elle-même à la Lyonnaise, a réalisé une multitude d'ouvrages au Québec dont l'usine de filtration Charles J. Des Baillets. C'est également Janin qui a géré la construction du Biodôme de Montréal. Pierre Bourque a alors eu de nombreux contacts avec Yvon Mouscardy, vice-président de Janin.

Cette amitié semble solide puisque le président de Janin Construction, Alain Boisset, et son vice-président, Yvon Mouscardy, figurent sur la liste des donateurs de Vision Montréal en 1995. L'été dernier, le maire Bourque s'est envolé pour la France. Il a rencontré des représentants des compagnies des eaux. Le directeur des finances de la ville, Roger Galipeau, s'est aussi rendu en France, en janvier 1996⁸² pour les mêmes motifs.

La bonne influence du maire Bourque se serait-elle également fait sentir pour Construction DJL, une autre filiale du Groupe GTM-Entrepose? Toujours est-il que ce constructeur de routes et d'infrastructures au Québec a remporté 10 des 18 projets expérimentaux adjugés par la ville de Montréal⁸³. Construction DJL lorgne aussi du côté des ponts fédéraux qui pourraient être privatisés dans un avenir rapproché. Jean-Paul Dupré, président de Construction DJL, déclare qu'il se prépare

⁸² LABERGE, Yvon et NOËL, André, "Trois titans convoient l'eau de Montréal", La Presse, 24 février 1996.

⁸³ LABERGE, Yvon et NOËL, André, "Pierre Bourque et la Lyonnaise: de "vieilles connaissances"", La Presse, 25 février 1996.

"depuis 2 ou 3 ans" pour la gestion déléguée et la privatisation des ponts fédéraux au Canada⁸⁴.

La Lyonnaise et Gaz Métropolitain, dans laquelle la Lyonnaise détient une participation, ont eu des discussions concernant la privatisation de l'eau à Montréal. C'est dans l'ordre des choses, puisque dans les années 1980, elles avaient été partenaires avec la Société d'Investissement Desjardins dans l'aventure Sonnexeau, une firme spécialisée dans la filtration et l'épuration des eaux qui a fermé ses portes depuis. Gaz Métropolitain vient de soumettre un projet de réfection et de privatisation réglementée des réseaux d'aqueducs et des stations de traitement des eaux usées de l'ensemble des municipalités du Québec. Le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, s'est déjà montré favorable au projet.

Nous avons soumis une demande officielle auprès de M. Richard Fahey, conseiller aux affaires publiques et gouvernementales chez Gaz Métropolitain, afin de recevoir une copie du projet, ce qui nous fut refusé. M. Fahey nous a répondu que ce document n'était pas public. Il faut croire que la réfection et la privatisation des aqueducs à la grandeur du Québec ne se discute qu'entre gens d'affaires, fonctionnaires et politiciens.

L'intérêt de la Lyonnaise des Eaux pour Montréal ne s'arrête pas là. Elle était présente (via Janin Construction et GTM-Entrepose) lors des projets de stationnements souterrains avortés sous le carré Saint-Louis en 1989 et sous la Place d'Youville en 1993⁸⁵. Elle a récidivé cette année en s'associant avec Stationnement de Montréal (une filiale de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain), GTM-Entrepose et Janin Construction pour la construction et l'exploitation d'un éventuel stationnement souterrain au carré Phillips. C'est GTM-Développement et Services, une autre filiale de la Lyonnaise, qui a effectué une étude au coût de 300 000\$ concluant que la privatisation des stationnements à Montréal était bénéfique pour la Ville, bien qu'une étude produite antérieurement par STRATEM inc. en soit venue à la conclusion opposée.

⁸⁴ CLOUTIER, Laurent, "Le secteur privé prêt à prendre les ponts", La Presse, 29 décembre 1995

⁸⁵ LAUZON, Léo-Paul, "La privatisation du stationnement à Montréal", Chaire d'études socio-économiques, septembre 1996.

La Lyonnaise est opportuniste et déterminée, comme le prouve le rôle majeur qu'elle joue dans les deux plus gros chantiers en cours au Canada : la construction du pont de l'Île-du-Prince Édouard et celle de la base de la plate-forme Hibernia, à Terre-Neuve, deux projets très contestés. Sans compter que la présence de la Lyonnaise au Québec s'étend à de nouveaux domaines, comme celui de l'électricité. GTM exploite une petite centrale hydro-électrique à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite sur la Côte Nord, avec la firme Hydroméga. GTM fait maintenant pression pour aménager une autre centrale à Aylmer près de Hull, après que son projet d'aménagement d'une centrale sur la rivière Richelieu ait avorté, car il menaçait la survie du suceur cuivré, un poisson en voie de disparition. Pierre-Marc Johnson, ancien Premier ministre du Québec, est membre du conseil d'administration de la Compagnie de chauffage urbain de Montréal (CCUM), une filiale de la Lyonnaise⁸⁶

Si la Lyonnaise obtient la gestion de l'eau à Montréal, des conflits d'intérêts potentiels seront présents. La United Westburne Inc., un des plus importants distributeurs d'articles de plomberie et d'électricité au Canada et aux États-Unis, est une filiale de la Lyonnaise⁸⁷. Cette situation de conflit d'intérêts potentiels serait favorisée par l'adoption du projet de loi sur les SEM, car il n'y aurait pas d'appel d'offres sur les biens et services et les gestionnaires ne seraient pas obligés de rendre publiques les données sur leurs opérations courantes. Mais rassurons-nous car, pour l'instant, la Lyonnaise a contribué à enrichir notre culture et préparer l'opinion publique en commanditant une exposition sur l'histoire des égouts et des aqueducs au Musée de la Pointe-à-Callières à Montréal en 1995.

Bouygues

Bouygues est associée avec à la firme d'ingénierie SNC-Lavalin pour tenter d'obtenir le marché de l'eau à Montréal. SNC et la Saur (Société d'aménagement urbain et rural), qui est une filiale de Bouygues, ont même créé conjointement Aquatech, une société qui gère déjà le traitement des eaux usées de 22 municipalités au Québec⁸⁸.

⁸⁶ LABERGE, Yvon et NOËL, André, "Pierre Bourque et la Lyonnaise: "de vieilles connaissances"", La Presse, 25 février 1995.

⁸⁷ DUHAMEL, Alain, "La Lyonnaise des eaux au Canada", Les Affaires, 11 mai 1996.

⁸⁸ Société québécoise d'assainissement des eaux.

Yvon Lamarre, président du comité exécutif de la ville de Montréal sous Jean Drapeau, est la nouvelle "acquisition" de SNC. Il a la responsabilité spécifique des dossiers relatifs à la Ville de Montréal, dont la gestion de l'eau. N'oublions pas que SNC compte également dans ses rangs l'ancien maire de Montréal, Jean Doré, qui le premier avait jonglé avec l'idée de la privatisation de l'eau en 1993.

De plus, SNC a annoncé, par la voix de sa porte-parole Suzanne Lalande, que **"les privatisations sont un de nos axes de développement stratégique"** et elle concocte actuellement un consortium bancaire et technologique, en vue de s'approprier des contrats lors d'une éventuelle privatisation des ponts fédéraux. Jacques Gilbert, le président de Raymond Chabot International (RCI), filiale des comptables Raymond Chabot Martin Paré, a révélé en décembre dernier qu'il s'était associé à SNC-Lavalin **"pour les ponts de la Rive Sud et de l'Ontario"**⁸⁹.

Faut le faire. Même une firme de comptables agréés, dont le président, M. Serge Saucier, est un membre du comité des "sages" de Montréal mis en place par le maire Bourque et composé uniquement de gens d'affaires, se positionne afin de s'accaparer sa part de biens publics. D'ailleurs, font également partie de ce comité des "sages" les dirigeants de firmes qui sont vivement intéressées à la privatisation de pratiquement tous les services publics à Montréal : CGI, SNC-Lavalin, Power Corporation, RCMP, la Banque Nationale, etc. Beau cas de conflit d'intérêts, avec la bénédiction du maire Bourque. Peut-on trouver meilleure façon de gouverner au nom d'intérêts privés plutôt que de le faire au nom de l'intérêt supérieur de la collectivité?

Il est à noter que *Le Devoir* révélait en octobre de cette année que SNC-Lavalin voulant dorénavant agir seule concernant la privatisation de l'eau à Montréal, **"l'association avec la firme française Bouygues aurait été rompue récemment"**⁹⁰.

⁸⁹ CLOUTIER, Laurent, op. cit.

⁹⁰ LÉVESQUE, Kathleen, "SNC-Lavalin et Tecsub veulent aussi gérer l'eau", *Le Devoir*, 18 octobre 1996.

CONCLUSION

Avec raison, l'eau intéresse plusieurs gros joueurs au Québec et ailleurs. On n'a qu'à regarder les profits mirobolants réalisés par les compagnies anglaises et françaises dans l'eau pour comprendre l'empressement qu'ont SNC-Lavalin, Gaz Métropolitain, Tecsalt ou la Générale des Eaux de s'approprier les réseaux montréalais et québécois d'eau potable. La question demeure toutefois entière : le secteur privé a-t-il sa place dans la gestion d'un service public vital comme l'eau?

En Angleterre, la privatisation pure et simple des compagnies de l'eau a mené à une hausse dramatique du prix chargé aux consommateurs et plusieurs usagers se sont vu couper l'accès à ce service essentiel en raison de difficultés de paiement. Malgré la surveillance de l'OFWAT, qui protège en principe les intérêts des consommateurs, les compagnies font la pluie et le beau temps en réduisant les investissements, en augmentant le prix de l'eau et en rétribuant grassement les actionnaires en dividendes, et les hauts dirigeants en salaires, boni et autres émoluments, tout en réduisant l'emploi.

Les Sociétés d'Économie Mixte n'ont pas donné non plus les résultats escomptés. Les gestionnaires privés ont profité de leurs filiales pour approvisionner les Sociétés d'Économie Mixte en biens et services, au gros prix. La transparence y est inexistante et des irrégularités de toutes sortes foisonnent, notamment en raison de la permission qu'elles ont de procéder à des achats sans appels d'offres et de ne communiquer aucune information financière. À cet égard, le modèle français ressemble à s'y méprendre à l'entente intervenue entre la Chambre de commerce de Montréal et la Ville de Montréal pour la gestion des parcomètres, une entente qui a été un fiasco pour la Ville et les citoyens.

Finalement, plusieurs contrats d'intendance ont été octroyés en France aux trois grandes sociétés françaises de l'eau. Les communes qui font affaires avec le privé ont vu leurs coûts augmenter en flèche et l'eau privée est nettement plus chère que l'eau municipale. Le cas de Grenoble est

particulièrement probant : l'ancienne administration s'étant liée les mains pour trente ans avec la Lyonnaise des Eaux, le nouveau maire n'a pas pu revenir à une gestion municipale malgré un appui massif de l'électorat et la ville devra supporter des prix plus élevés jusqu'à la fin du contrat.

Quelle que soit la forme de privatisation (monopole privé sous régie publique, Sociétés d'Économie Mixte, intendance et gestion privée, etc.), les résultats se sont avérés désastreux pour toutes les parties impliquées, mis à part les sociétés privées, leurs dirigeants et leurs actionnaires. Le Québec doit profiter des erreurs des autres et reconsidérer la privatisation des aqueducs municipaux. Il ne faut pas se laisser berner par certains clichés qu'aiment bien formuler les lobbyistes du privé, certains fonctionnaires, et le maire de Montréal Pierre Bourque, qui préfèrent parler de "partenariat", car dans les faits les supposées ententes de partenariat entre la Ville de Montréal et le secteur privé sont de réelles privatisations en raison de clauses restrictives et contraignantes. Il est à prévoir que le maire Bourque imposera bientôt aux citoyens montréalais des montages financiers complexes visant à brouiller les cartes, mais qui, dans les faits, braderont les biens municipaux à des entreprises privées.

Est-ce que le Parti Québécois, qui se prétend social-démocrate, ira jusqu'à donner son aval à la privatisation de nos deux dernières plus importantes ressources naturelles collectives, soit l'eau et l'hydro-électricité? Quel beau projet de société il en résultera alors! Procéder de la sorte serait le meilleur moyen de nous appauvrir collectivement, de procéder à un transfert de richesse de la collectivité à des intérêts strictement privés. Le gouvernement péquiste a le devoir moral de mettre un frein aux rumeurs de privatisation qui proviennent de toutes parts. Il doit cesser lui-même d'entretenir ces rumeurs et de nous servir toutes sortes de dogmes, de clichés et de mensonges pour mieux préparer les esprits à une privatisation quelconque de ces deux ressources en procédant à des opérations de relations publiques. Ce gouvernement doit mettre aussi un frein aux velléités de nos ténors du Québec Inc. avec SNC-Lavalin, Gaz Métropolitain, Tecsub, Désourdy et les multinationales françaises en tête qui tiennent absolument à s'enrichir en s'appropriant les biens de la collectivité. "De véritables petits opportunistes" sont les mots qui nous viennent à l'esprit pour les décrire. La privatisation partielle d'Hydro-Québec par le biais de petites centrales privées fut une véritable arnaque, comme l'ont démontré amplement les travaux de la Commission Doyon. Le titre suivant d'un article du journal *La Presse* est à cet effet plus que révélateur de l'ampleur du

phénomène : **“La vente d’électricité à Hydro-Québec est une véritable mine d’or”**⁹¹. Ces propos ont été tenus par Peter Kuczer, un des nombreux producteurs privés d’électricité au Québec.

Les mots nous manquent pour qualifier les fonctionnaires du gouvernement du Québec qui, concernant la privatisation éventuelle de l’eau au Québec, ont soutenu dans un rapport que même si cela résulterait inévitablement à des hausses de tarifs de l’eau pour les usagers, on devrait tout de même procéder à la privatisation de la distribution de l’eau potable et du traitement des eaux usées dans toutes les municipalités du Québec, notamment pour venir en aide aux firmes d’ingénierie qui **“vivent des temps difficiles”**. Le même document propose **“de gérer de façon efficace la perception des consommateurs”** pour leur faire avaler une eau privée plus chère⁹².

Que dire maintenant de la déclaration suivante du ministre Bernard Landry faite lors du sommet socio-économique concernant le partenariat pour la gestion de l’eau, qui est vu par ce dernier comme un projet à long terme : **“Il est temps qu’on ait un débat là-dessus”**, rappelant que, dans nombre de pays, ce système où le privé gère la ressource publique connaissait du succès⁹³. Nous mettons au défi le ministre de nous dire précisément où cela a été un succès et de nous dévoiler les études à cet effet. Définitivement, monsieur Landry n’aura de cesse de nous étonner.

Nous tenons à féliciter le maire de Québec, monsieur Jean-Paul L’Allier, et de Laval, monsieur Gilles Vaillancourt, qui ont récemment dit non à la privatisation de l’eau pour leur ville⁹⁴. Il est à espérer que le maire de Montréal et le gouvernement du Québec démontreront autant de souci pour veiller aux intérêts supérieurs de la collectivité plutôt que de veiller aux intérêts de firmes privées. Il faut s’opposer au concept économique de **“biens publics, profits privés”**.

⁹¹ PAQUIN, Gilles, *La Presse*, 7 novembre 1996.

⁹² CLÉMENT, Éric, **“Privatisation : Laval et Québec disent non”**, *La Presse*, 27 octobre 1996.

⁹³ *La Presse*, 31 octobre 1996.

⁹⁴ CLÉMENT, Éric, *op. cit.*

ANNEXE 1

MÉTHODOLOGIE

- ☐ Dans le cadre de notre analyse portant sur l'industrie anglaise de l'eau, nous avons demandé à chacune des dix compagnies majeures, une première fois par télécopieur et une deuxième fois par écrit, de nous faire parvenir leur rapport annuel pour les cinq dernières années. Sur les dix demandes effectuées, six compagnies nous ont répondu. Au moins une des quatre compagnies restantes, la Northumbrian Water, est maintenant une compagnie privée, ce qui explique le refus de nous communiquer l'information demandée.

- ☐ Pour la Thames Water et Severn Trent, seul le rapport annuel de 1996 était disponible. Plusieurs données non-incluses dans le comparatif de cinq ans n'étaient donc pas disponibles. Nous avons, dans la mesure du possible, inclus les données disponibles de ces deux compagnies aux tableaux de la section sur l'Angleterre. Le nombre de compagnies est toujours indiqué dans le titre du tableau.

- ☐ Pour la North West Water, le rapport annuel de 1996 n'était pas encore disponible au moment de la demande. Nous avons donc utilisé les données de 1991 à 1995, au lieu des données de 1992 à 1996 pour les autres compagnies.

- ☐ Quelques données n'étaient pas disponibles pour les premières années. Il s'agit du nombre d'employés pour la North West Water en 1991, et du nombre d'employés et du montant de subventions pour l'Anglian Water en 1992. Ces données ont été estimées sur la base des données plus récentes.

- ☐ Le nombre d'employés comprend uniquement les employés des services d'eau et d'égouts (traitement des eaux usées). Il ne comprend pas les activités accessoires et les activités internationales.

- ☐ Lorsque nous avons converti les données en dollars canadiens, nous avons utilisé un taux de change de 2.13 dollars la livre et de 0.26 dollars le franc, soit les taux en vigueur au moment de la rédaction de cette étude.

- ☐ Les données financières détaillées des compagnies anglaises sont présentées aux pages suivantes.

Anglian Water PLC - 1992 à 1996

Montants en millions de livres anglaises

	1996	1995	1994	1993	1992
Ventes	775.7	720.1	687.9	583.2	523.1
Coûts d'opération	482.0	450.5	460.2	371.6	329.1
Frais exceptionnels	0.0	14.0	60.0	0.0	0.0
Intérêts	56.3	42.7	37.1	29.5	22.9
Autres frais	(1.2)	(3.2)	(1.6)	(3.3)	(0.2)
Bénéfices avant impôts	238.6	216.1	132.2	185.4	171.3
Impôts	20.1	19.3	16.9	19.0	19.0
Bénéfices net	218.5	196.8	115.3	166.4	152.3
Dividendes	80.7	77.3	67.5	62.3	56.9
Rachat d'actions	197.5	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL	278.2	77.3	67.5	62.3	56.9
Subventions gouvernementales	22.8	31.3	30.4	33.1	30.0
Nombre d'employés	4,287	4,832	5,180	5,147	5,150
Investissements en immobilisations	246.3	289.3	348.3	288.8	229.0
Actifs	2,887.0	2,719.7	2,553.2	2,297.9	2,008.2
Avoir des actionnaires	1,477.1	1,530.6	1,412.8	1,369.0	1,308.7

North West Water Group PLC - 1991 à 1995

Montants en millions de livres anglaises

	1995	1994	1993	1992	1991
Ventes	1,011.8	924.2	877.9	789.1	598.5
Coûts d'opération	671.3	600.5	594.0	547.1	418.5
Frais exceptionnels	13.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts	46.9	52.8	41.1	15.6	(27.9)
Autres frais	(3.9)	1.9	4.3	3.7	6.6
Bénéfices avant impôts	284.0	269.0	238.5	222.7	201.3
Impôts	24.8	8.7	24.8	24.0	21.4
Bénéfices net	259.2	260.3	213.7	198.7	179.9
Dividendes	93.9	86.1	76.5	70.0	64.1
Rachat d'actions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL	93.9	86.1	76.5	70.0	64.1
Subventions gouvernementales	18.2	15.1	19.5	21.2	16.0
Nombre d'employés	5,342	5,426	5,442	5,928	6,000
Investissements en immobilisations	322.0	344.0	412.7	437.8	319.5
Actifs	3,607.0	3,367.1	3,015.1	2,683.7	2,307.4
Avoir des actionnaires	2,246.4	2,051.1	1,834.3	1,697.6	1,648.2

Severn Trent PLC - 1992 à 1996

Montants en millions de livres anglaises

	1996	1995	1994	1993	1992
Ventes	1,157.5	1,076.4	998.0	904.6	821.7
Coûts d'opération	736.7	702.1	668.3	605.6	543.1
Frais exceptionnels	0.0	55.0	0.0	0.0	8.6
Intérêts	47.8	51.8	48.3	28.9	(4.3)
Autres frais	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3
Bénéfices avant impôts	373.0	267.5	281.4	270.1	274.0
Impôts	45.3	29.5	21.2	22.5	24.1
Bénéfices net	327.7	238.0	260.2	247.6	249.9
Dividendes	118.8	105.0	81.7	75.1	68.3
Rachat d'actions	0.0	0.0	ND	ND	ND
TOTAL	118.8	105.0	ND	ND	ND
Subventions gouvernementales	19.7	25.5	ND	ND	ND
Nombre d'employés	5,930	6,531	6,954	7,445	7,456
Investissements en immobilisations	267.3	334.5	ND	ND	ND
Actifs	3,919.5	3,689.5	ND	ND	ND
Avoir des actionnaires	2,510.8	2,290.0	2,139.4	1,979.8	1,830.0

South West Water PLC - 1992 à 1996

Montants en millions de livres anglaises

	1996	1995	1994	1993	1992
Ventes	315.0	286.8	252.0	194.6	166.7
Coûts d'opération	180.8	165.1	145.6	111.8	102.5
Frais exceptionnels	0.1	35.5	0.0	0.0	0.0
Intérêts	26.6	24.2	14.1	(11.9)	(25.9)
Autres frais	(1.6)	(1.2)	(0.7)	2.0	0.1
Bénéfices avant impôts	109.1	63.2	93.0	92.7	90.0
Impôts	10.3	8.2	7.1	8.5	8.9
Bénéfices net	98.8	55.0	85.9	84.2	81.1
Dividendes	38.9	34.5	32.0	29.5	26.8
Rachat d'actions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL	38.9	34.5	32.0	29.5	26.8
Subventions gouvernementales	3.9	8.3	9.2	8.3	11.7
Nombre d'employés	1,815	2,084	2,141	2,144	2,084
Investissements en immobilisations	109.8	180.9	181.2	217.8	143.4
Actifs	1,589.9	1,690.0	1,607.9	1,396.3	1,208.2
Avoir des actionnaires	840.1	844.3	821.3	779.5	738.2

Thames Water PLC - 1992 à 1996

Montants en millions de livres anglaises

	1996	1995	1994	1993	1992
Ventes	1,193.6	1,173.6	1,104.8	1,044.4	900.5
Coûts d'opération	827.9	816.0	785.8	769.2	665.3
Frais exceptionnels	95.0	0.0	35.0	0.0	0.0
Intérêts	48.9	56.3	47.9	30.8	8.9
Autres frais	(6.9)	(2.4)	(5.6)	(6.9)	(10.0)
Bénéfices avant impôts	228.7	303.7	241.7	251.3	236.3
Impôts	25.2	21.5	19.4	21.7	25.2
Bénéfices net	203.5	282.2	222.3	229.6	211.1
Dividendes	114.2	101.2	88.1	81.3	74.0
Rachat d'actions	0.0	0.0	ND	ND	ND
TOTAL	114.2	101.2	ND	ND	ND
Subventions gouvernementales	24.8	41.1	ND	ND	ND
Nombre d'employés	6,338	6,673	ND	ND	ND
Investissements en immobilisations	287.0	281.4	ND	ND	ND
Actifs	3,740.3	3,410.9	ND	ND	ND
Avoir des actionnaires	2,170.3	2,035.2	1,832.8	1,690.5	1,552.7

Yorkshire Water PLC - 1992 à 1996

Montants en millions de livres anglaises

	1996	1995	1994	1993	1992
Ventes	579.6	549.3	530.6	481.6	441.2
Coûts d'opération	359.2	349.2	370.2	332.8	316.2
Frais exceptionnels	47.2	50.2	0.0	0.0	0.0
Intérêts	19.6	15.0	17.7	13.6	1.1
Autres frais	(8.6)	(7.1)	(0.8)	(3.4)	0.0
Bénéfices avant impôts	162.2	142.0	143.5	138.6	123.9
Impôts	15.6	10.4	7.9	9.9	10.4
Bénéfices net	146.6	131.6	135.6	128.7	113.5
Dividendes	62.7	55.8	45.6	42.3	38.5
Rachat d'actions	7.2	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL	69.9	55.8	45.6	42.3	38.5
Subventions gouvernementales	19.3	27.6	23.8	33.8	24.6
Nombre d'employés	3,263	3,651	3,854	3,948	4,031
Investissements en immobilisations	234.9	188.6	220.8	303.0	290.2
Actifs	2,467.0	2,313.7	2,146.9	1,912.5	1,733.3
Avoir des actionnaires	1,422.7	1,349.4	1,266.1	1,179.2	1,099.0

ANNEXE 2

LA BANQUE MONDIALE⁹⁵

La Banque mondiale est très souvent impliquée lorsqu'il y a privatisation des infrastructures publiques dans les pays "émergents". Son appellation officielle est "Banque internationale pour la reconstruction et le développement" (BIRD). La plupart des États de la planète sont membres de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Le FMI et la BIRD sont en quelque sorte possédés et administrés par les gouvernements de 151 pays membres et ils ont tous deux leur siège à Washington de part et d'autre d'une rue toute proche de la Maison-Blanche...

À l'époque de la fondation de la BIRD, il s'agissait de reconstruire les pays d'Europe occidentale que la guerre avait laissés en ruines. La Banque avait pour mission principale le financement du développement économique. Lorsque ces pays ont été de nouveau en mesure de couvrir une partie de leurs besoins, la Banque a orienté ses activités vers les pays en développement. La Banque mondiale ne prête ni aux pays riches, ni aux particuliers. Ne peuvent être emprunteurs que les gouvernements de pays en développement solvables.

Officiellement, la Banque Mondiale:

- ☐ s'efforce de promouvoir le développement économique des pays les plus pauvres du monde.
- ☐ aide les pays en développement par l'octroi de financements à long terme destinés à des projets et programmes de développement.
- ☐ fournit aux pays en développement les plus pauvres -ceux dont le PNB par habitant est inférieur à 400 dollars par an- une aide financière particulière, par le truchement de l'Association internationale de développement (IDA).
- ☐ encourage les entreprises privées dans les pays en développement, par l'intermédiaire de sa filiale, la Société financière internationale (SFI).

⁹⁵ Les renseignements concernant la Banque mondiale ont tous été tirés d'une brochure d'information intitulée: "Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, En quoi diffèrent-ils?", David D. Driscoll, Fonds Monétaire International, Washington.

Selon une étude récente de la Banque mondiale⁹⁶, il faudrait investir 600 milliards de dollars, au cours des dix prochaines années, pour fournir une eau potable aux populations qui s'entassent dans les mégapoles du tiers-monde et pour assainir les eaux usées des grandes villes des pays développés. Cela représente beaucoup d'argent et intéresse beaucoup de personnes. Il n'est pas inutile de souligner que Jérôme Monod, le PDG de la Lyonnaise des Eaux, fait partie des sept conseillers du nouveau patron de la Banque mondiale, ce qui ne peut nuire lors des recherches de sources de financement ou de l'attribution de contrats de privatisation des réseaux d'eau. La Lyonnaise vient d'ailleurs de remporter un appel d'offres international pour le contrat de l'eau dans la bande de Gaza, lequel est financé par la Banque mondiale⁹⁷.

PRÉSENCE DE LA BANQUE MONDIALE DANS LES CAS DE PRIVATISATION DE L'EAU

Buenos Aires:⁹⁸

Lors de l'obtention du contrat d'approvisionnement d'eau de Buenos Aires, la nouvelle entreprise de la Lyonnaise des eaux, Aguas Argentinas (qui s'est associée avec d'autres partenaires pour l'occasion, dont la Générale des Eaux et Anglian Water) a promis des investissements d'un milliard de dollars dans le réseau au cours des 5 premières années.

La mise de fond de la Lyonnaise ne s'éleva pas à plus de 30 millions de dollars, c'est-à-dire une part de 25% sur les 120 millions de dollars de capital d'Aguas Argentinas.

Les autres sources de financement provinrent de:

- ☐ la Banque Interaméricaine de Développement, 100 millions
- ☐ SFI, une agence de la Banque mondiale, qui rassembla de 115 à 250 millions en prêts, et fournit elle-même 300 millions.

⁹⁶ PHILIPPON, Thierry, op. cit.

⁹⁷ "Lyonnaise : un contrat", Journal de Montréal, 31 mai 1996.

⁹⁸ Les renseignements concernant le contrat de Buenos Aires ont été tirés de L'étude du Comité syndical européen des services publics (CSESP), op. cit.

- ☐ la balance en obligations de société à moyen terme, une manière populaire de financement de privatisations en Amérique latine.

La Guinée:

Dans ce cas bien précis, la Banque mondiale s'est particulièrement engagée pour faciliter la mutation de ce service public, voulant en faire un modèle pour d'autres secteurs.

Les solutions retenues et mises en application par la Banque mondiale sont :

- ☐ d'imposer un prix plus "réel" au consommateurs.
- ☐ de verser à l'exploitant pendant dix ans, mais avec une participation dégressive à partir de la quatrième année, une subvention pour ne pas faire peser trop "lourdement" et trop "brutalement" les coûts sur l'usager. Soit-dit en passant, cette façon de faire ressemble plus à une subvention à l'entreprise qu'à une aide aux citoyens. Qu'arrive-t-il également au terme des dix années pour la population locale?
- ☐ Le coût facturé à l'usager augmente progressivement et il atteindra la couverture du "coût réel" vers 1998.

AUTRES INTERVENTIONS DE LA BANQUE MONDIALE

La Banque mondiale est intervenue à Caracas, où "le vaste programme de renouvellement des conduites serait financé par un prêt de la BIRD, et remboursé par le budget de l'État. Les tarifs seraient progressivement ajustés, sur 7 ans, une subvention décroissante étant attribuée par le gouvernement"¹⁰⁰. Au Mali, de nombreux projets ont été financés par la Banque mondiale. En Indonésie, "d'après la Banque mondiale, environ 100 milliards de dollars seraient nécessaires pour parvenir à équiper l'ensemble du pays"¹⁰¹. La compagnie d'eau d'Indonésie "vient juste de s'engager auprès de la Banque mondiale à accroître son prix de 30%, sur la

⁹⁹ "Gestions urbaines de l'eau", Conseil de Concertation de l'Eau et de l'Assainissement, ed ECONOMICA, 1995

¹⁰⁰ Ibid.

¹⁰¹ Ibid.

base d'augmentations triennales"¹⁰² . Le contrat d'eau de la bande de Gaza a été récemment attribué à la Lyonnaise des eaux.

En 1995, "le Sénégal, avec l'appui de la Banque mondiale, décide de confier à un opérateur privé la gestion de son eau"¹⁰³. La Saur, filiale de Bouygues, a emporté le contrat en janvier 1996.

¹⁰² Ibid.

¹⁰³ PHILIPPON, Thierry, op. cit.